



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1er septembre 2026 à 19 h

Conseil d'arrondissement – Inscription à la période de questions du public

La séance du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi 1^{er} septembre 2026 à 19 h se tiendra en présentiel à la salle du conseil et sera accessible par webdiffusion en direct et en différé par la suite sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

La période de questions et commentaires des citoyens sera tenue comme suit :

- Pour s'inscrire, vous devez transmettre vos questions avant 13 h le mardi, 1^{er} septembre 2026 en cliquant sur lien suivant Événements à venir, choisir la date de la séance, cliquer sur le lien du formulaire et le compléter lorsqu'il est disponible en ligne;
- Pour s'inscrire il faut aller sur le site montreal.ca/outremont, se rendre à la section en bas de la page « Mairie d'arrondissement | Toutes les séances », choisir la date de la séance, cliquer sur le lien formulaire et compléter le formulaire Google disponible en ligne;
- Toute question reçue avant 13 h le mardi, 1^{er} septembre 2026 sera recevable et soumise au conseil d'arrondissement.

Les questions seront traitées dans leur ordre de réception.

Vous pouvez également vous inscrire sur place à partir de 18 h 30 pour poser votre question.

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot de la mairesse et des élues
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 1^{er} septembre 2026, à 19 h
- 10.04** Période de questions du public
- 10.05** Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenues les 7 juillet 2026 (ordinaire) à 19 h et 4 août 2026 (extraordinaire) à 11 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat d'un montant de 132 654,71 \$, incluant les taxes, à Les Entrepreneurs Bucaro Inc. afin de réaliser des travaux de marquage et signalisation pour la mise à sens unique et l'ajout d'aménagement cyclable sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur dans le cadre du déploiement de la phase 2026 du Plan de mobilité durable de l'arrondissement d'Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV07 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 152 552,92 \$, incluant les taxes (contrat : 132 654,71 \$ + contingences : 13 265,47 \$ + incidences : 6 632,74 \$) - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement
- 20.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des aînés d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des aînés du 15 octobre 2026 - Dépense provenant du surplus de l'arrondissement
- 20.03** Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour couvrir les travaux et les délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo Inc. (CA25 16 0093) à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total de la dépense 4 979 637,26 \$, taxes incluses à 5 439 537,26 \$, taxes incluses - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

30 – Administration et finances

- 30.01** Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026
- 30.02** Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026
- 30.03** Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026
- 30.04** Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026
- 30.05** Autoriser une affectation au surplus de 15 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une analyse et d'une mise à jour du plan d'action culturel d'Outremont pour la période de 2027-2032
- 30.06** Offrir au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge, par étapes, l'activité « Technologies de l'information - support bureautique et télécommunications » de l'arrondissement d'Outremont et autoriser le transfert des ressources et des budgets en conséquence - Autoriser un virement budgétaire de 17 300 \$ en 2026 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information (STI) et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 a-p (année-personne) et de 105 400 \$ en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le STI à compter de 2027
- 30.07** Déposer le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2025
- 30.08** Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2026 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026, comparativement à la même période l'an dernier

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Villeneuve à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 40.02** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur
- 40.03** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - Secteurs 3 et 4 - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale
- 40.04** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 11h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher
- 40.05** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux
- 40.06** Addenda - Édicter, en vertu du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 en ajoutant à l'ordonnance CA26 160140 entérinée le 2 juin 2026 une autorisation de suspendre les règles relatives à l'entretien de la chaussée pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel addenda - L'objet de cet addenda est d'autoriser les détenteurs de la vignette SRRR no 3 se retrouvant enclavés par le parcours de la compétition à stationner leur véhicule dans l'ensemble des zones SRRR du territoire de l'arrondissement pendant cette période
- 40.07** Édicter, en vertu *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre la rue Hutchison et l'avenue Querbes, le lundi 14 septembre 2026, de 17 h 30 à 22 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque de Cycles Régis »
- 40.08** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont de septembre à décembre 2026
- 40.09** Édicter, en vertu *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour » qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 13 septembre 2026

- 40.10** Édicter, en vertu du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027
- 40.11** Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant la vente de produits et services sur le domaine public à l'occasion d'une promotion commerciale organisée par la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest du 24 au 27 septembre 2026 dans le cadre de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour »

47 – Urbanisme

- 47.01** Informer le conseil d'arrondissement de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, rendue le 9 juin 2026, relativement à la demande d'autorisation de démolition des garages détachés situés au 798, avenue Outremont et confirmer la décision du Comité
- 47.02** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 798, avenue Outremont
- 47.03** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement des fenêtres et de deux portes sur l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désigner un deuxième secrétaire substitut d'arrondissement à la division du soutien administratif de la Direction d'arrondissement

60 – Information

- 60.01** Informer le conseil de l'arrondissement de la suppression de trois espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Van Horne en lien avec la Politique « Vision zéro » en matière de sécurité des usagers de la route élaborée par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal

65 – Avis de motion des élus

- 65.01** Motion de la conseillère Maude Choko - Installation exceptionnelle d'une plaque commémorative au parc Pierre-Dansereau en mémoire de Melina

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1266965005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 132 654,71 \$, incluant les taxes, à Les Entrepreneurs Bucaro inc. afin de réaliser des travaux de marquage et signalisation pour la mise à sens unique et l'ajout d'aménagement cyclable sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur dans le cadre du déploiement de la phase 2026 du Plan de mobilité durable de l'arrondissement d'Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV07 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 152 552,92 \$, incluant les taxes (contrat : 132 654,71 \$ + contingences : 13 265,47 \$ + incidences : 6 632,74 \$) - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

ATTENDU QUE le projet vise la réalisation de mesures issues du Plan de mobilité durable visant à réduire le transit et apaiser la circulation dans les rues résidentielles, renforcer la sécurité des piétons et développer un réseau cyclable sécurisé et connecté pour encourager la mobilité active;

ATTENDU QUE les interventions prévues en marquage et signalisation consistent notamment en la mise à sens unique de tronçons ciblés et l'ajout d'aménagements cyclables;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965005;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER un contrat à l'entrepreneur Les Entrepreneurs Bucaro Inc., afin de réaliser des travaux de marquage et signalisation pour la mise à sens unique et l'ajout d'aménagement cyclable sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur dans le cadre du déploiement de la phase 2026 du Plan de mobilité durable de l'arrondissement d'Outremont, à la suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV07 (2 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 132 654,71 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat;

D'AUTORISER une dépense de 13 265,47 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 6 632,74 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 152 552,92 \$ incluant le budget des contingences, des incidences et les taxes;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par le PDI de l'arrondissement.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 12:55
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266965005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'un montant de 132 654,71 \$, incluant les taxes, à Les Entrepreneurs Bucaro inc. afin de réaliser des travaux de marquage et signalisation pour la mise à sens unique et l'ajout d'aménagement cyclable sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur dans le cadre du déploiement de la phase 2026 du Plan de mobilité durable de l'arrondissement d'Outremont à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV07 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense totale de 152 552,92 \$, incluant les taxes (contrat : 132 654,71 \$ + contingences : 13 265,47 \$ + incidences : 6 632,74 \$) - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le présent projet vise la réalisation de mesures issues de son Plan de mobilité durable d'Outremont, visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires pour toutes et tous en poursuivant trois principaux objectifs :

- Réduire le transit et apaiser la circulation dans les rues résidentielles;
- Renforcer la sécurité des piétons;
- Développer un réseau cyclable sécurisé et connecté pour encourager la mobilité active.

Les interventions prévues consistent notamment en la mise à sens unique de tronçons ciblés et l'ajout d'aménagements cyclables. Ces interventions sont prévues en marquage et signalisation uniquement.

Localisation :

- **Av. Bloomfield, entre Laurier et Bernard;**
- **Av. Saint-Viateur, entre Stuart et Hutchison.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 2265509005 – Autoriser une dépense maximale de 70 184.84 \$ taxes incluses

(contrat: 63 804.40 \$+ contingences 10 %: 6380,44 \$), taxes incluses au consultant Les Services EXP inc. pour des services professionnels d'accompagnement visant la mise en œuvre d'actions du Plan de mobilité durable (PMD), dans le cadre de l'entente-cadre #24-20624-3, pour des interventions sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur.

GDD 2265069002 – Octroyer un contrat gré-à-gré au fournisseur Martech Signalisation inc. pour un montant de 11 207,19 \$ incluant les taxes tout en prévoyant un montant dédié à des contingences de 1 200 \$ incluant les taxes pour l'acquisition d'enseignes et poteaux de signalisation nécessaire pour la mise en œuvre du Plan de mobilité durable (PMD) sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur - Dépense au budget PDI.

DESCRIPTION

De façon plus détaillée, la portée des travaux consiste à :

Av. Bloomfield

entre Laurier et Fairmount

- Maintien du double sens;
- Ajout d'une chaussée désignée;
- Maintien du stationnement des 2 côtés.

entre Fairmount et Saint-Viateur

- Mise à sens unique de l'avenue en direction nord;
- Ajout de 2 bandes cyclables de 1,8 m de part et d'autre de la chaussée;
- Retrait du stationnement côté ouest.

entre Saint-Viateur et Bernard

- Mise à sens unique de l'avenue en direction nord;
- Ajout d'une chaussée désignée en direction nord seulement;
- Maintien du stationnement des 2 côtés.

Av. Saint-Viateur

entre Stuart et Hutchison

- Mise à sens unique de l'avenue en direction est;
- Ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle côté sud;
- Maintien du stationnement côté nord.

Les travaux incluent notamment :

- L'effacement du marquage existant;
- Le nouveau marquage au sol;
- Le retrait, la modification et l'installation de la signalisation verticale;
- L'installation de bollard flexible.

JUSTIFICATION

Afin de procéder aux présents travaux, le bureau de projets a procédé au lancement d'un appel d'offres public 2675-AOP-TRV07 dans le système électronique SEAO le 5 août 2026. Cinq (5) firmes ont pris le cahier des charges et deux (2) ont déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 août 2026 à 14h00.

Les entreprises suivantes ont déposé une proposition, voici les résultats de l'analyse:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Contrats	Contingences (10 %)	Total
1	Les Entrepreneurs Bucaro inc.	132 654,71 \$	13 265,47 \$	145 920,18 \$
2	Les pavages Céka inc.	150 364,31	15 036,43 \$	165 400,74 \$
Estimation professionnelle :		121 379,11 \$	12 137,91 \$	133 517,02 \$
Coût moyen des soumissions reçues Écart entre la moyenne et la plus basse conforme <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i>		141 509,51 \$ 8 854,80 5.89%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation <i>((La plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> Écart entre la plus haute et la plus basse conforme <i>((La plus haute conforme - plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		11 275,60 \$ 9.29% 17 709,60 \$ 13.35%		
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		17 709,60 \$ 13.35%		

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions.

L'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire représente 9 %, soit un écart considéré acceptable considérant la hausse des coûts du marché actuel et la période de lancement du projet. Nous recommandons l'octroi du contrat à Les Entrepreneurs Bucaro Inc. afin de réaliser des travaux de marquage et signalisation pour la mise à sens unique et l'ajout d'aménagement cyclable sur les avenues Bloomfield et Saint-Viateur dans l'arrondissement d'Outremont pour un montant total maximal de **132 654,71 \$ (taxes incluses)**.

D'autres part, le bureau de projets recommande :

- **10 %** du contrat de base comme budget de contingences, soit **13 265,47 \$ (taxes incluses)**;
- **5 %** du contrat de base comme budget d'incidences, soit **6 632,74 \$ (taxes incluses)**. Cette dépense couvrira entre autres les dépenses en communication et les ajustements au feu de circulation Bernard / Bloomfield.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses à autoriser est de **152 552.92 \$** (taxes incluses) incluant le contrat de l'entrepreneur et les contingences.

Portion contractuelle (contrat de base) :

- **100 %** de la dépense sera imputée au budget PDI de l'arrondissement, soit **132 654,71 \$** (taxes incluses).

Contingences (10 % du contrat de base) :

- **100 %** de la dépense sera imputée au budget PDI de l'arrondissement, soit **13 265,47 \$** (taxes incluses).

Contingences (5 % du contrat de base) :

- **100 %** de la dépense sera imputée au budget PDI de l'arrondissement, soit **6 632,74 \$** (taxes incluses).

Voir les interventions financières pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

Nous vous référons à la grille d'analyse Montréal 2030 qui se trouve en pièce jointe de ce sommaire.

TEST CLIMAT

Le dossier est cohérent avec la carboneutralité de la Ville, et la réduction des vulnérabilités climatiques.

- **Mobilité active et collective** : Les modes de déplacement actifs sont ajoutés à l'aménagement urbain. L'espace dédié à l'automobile individuelle est réduit au moins de moitié.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le déploiement de cette phase d'interventions s'inscrit dans le PMD de l'arrondissement qui consiste à favoriser les déplacements actifs. Cette phase contribue essentiellement à développer le réseau cyclable sur le réseau local et à réduire la place de la voiture ayant un

impact direct sur la quiétude des quartiers. Ces mesures contribuent à l'équité et l'inclusion considérant que les habitudes de déplacement ne sont pas neutres, elles varient selon le genre, l'âge, la condition physique ou la situation socio-économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La portée des interventions aura un impact direct sur les habitudes de déplacement des citoyens. Il est important d'accompagner la population dans ces changements.

L'adaptation des changements au premier hiver devra être adéquatement déneigé pour favoriser le succès du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une signalisation pré-signal sera installée 1 mois avant les travaux afin d'informer les utilisateurs du domaine public que des changements sont à venir. Cette signalisation restera aussi en place 1 mois après les interventions.

Un plan de communication élaboré par l'équipe des communications de l'arrondissement accompagne ces travaux.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier sommaire :

- Octroi du contrat : 1 septembre 2026
- Interventions av. Bloomfield : Fin septembre 2026
- Interventions av. Saint-Viateur : Fin octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

- Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme
- Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes
- Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal
- La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine MARCEAU-POIRIER
Ingénieur, chargé de projet, Outremont

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
Chef de division - Bureau de projets

Le : 2026-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1260246002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des aînés d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des aînés du 15 octobre 2026 - Dépense provenant des surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1260246002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER une contribution financière de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Table de concertation des aînés d'Outremont - Fiduciaire de la Table de quartier d'Outremont dans le cadre du projet Forum des aînés;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la Table de concertation des aînés d'Outremont - Fiduciaire de la Table de quartier d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par l'arrondissement.

MELOCHE

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260246002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des aînés d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des aînés du 15 octobre 2026 - Dépense provenant des surplus de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Outremont a reçu une demande de soutien de la part de la Table de concertation des aînés d'Outremont, un organisme qui joue depuis de nombreuses années un rôle essentiel dans la valorisation de la voix et des intérêts des personnes âgées sur le territoire outremontais. Après analyse de la demande, l'arrondissement a pris la décision de soutenir financièrement cet événement à hauteur de 4 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0244 - 30 septembre 2025

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses le cas échéant, à la Table de concertation des aînés d'Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Table de quartier d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Forum des aînés - Dépense provenant des surplus de l'arrondissement.

DESCRIPTION

À la suite du succès de la première édition du Forum des aînés d'Outremont, qui a réuni plus de 170 participants, une dizaine de conférenciers et plus de 20 exposants, la Table de concertation des aînés d'Outremont (TCAO), en collaboration avec ses partenaires, tiendra une deuxième édition le 15 octobre 2026 au Centre communautaire intergénérationnel. L'événement vise à mieux faire connaître aux personnes âgées et à leurs proches les

ressources, services et programmes disponibles sur le territoire d'Outremont.

Le Forum abordera plusieurs enjeux touchant directement la qualité de vie des aînés, notamment la santé, la sécurité et les droits, la proche-aidance, le soutien à domicile, le logement, ainsi que les loisirs et l'activité physique. La programmation sera principalement composée de kiosques d'information et de mini-conférences animés par des organismes, institutions et partenaires du milieu.

Cet événement constitue une occasion privilégiée de favoriser l'accès à l'information, de renforcer les liens entre les citoyens, les organismes et les institutions, et de promouvoir une meilleure connaissance des services destinés aux aînés. Il contribue également à mobiliser les acteurs du milieu autour des enjeux liés au vieillissement et au bien-être des personnes aînées, tout en valorisant l'engagement d'Outremont envers une communauté inclusive et bienveillante.

Offert gratuitement, le Forum est organisé selon une approche visant à favoriser l'accessibilité et la participation du plus grand nombre. Cette préoccupation est intégrée à l'ensemble de la planification de l'événement afin de réduire les obstacles à la participation et de permettre aux personnes aînées, ainsi qu'à leurs proches, de bénéficier pleinement de cette activité d'information et de sensibilisation.

JUSTIFICATION

La demande de soutien déposée à l'arrondissement vise à couvrir certains frais logistiques, notamment, la nourriture qui sera servie lors de l'événement, ainsi que les besoins en matériel audiovisuel. Ce soutien financier est essentiel pour alléger une partie des coûts. Il permettra au comité organisateur de concentrer ses efforts sur la recherche de commanditaires supplémentaires afin de couvrir d'autres dépenses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera financée au surplus libre de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des résultats du Plan stratégique 2021-2025 de l'arrondissement d'Outremont pour l'orientation : « Favoriser le vivre ensemble en encourageant les initiatives communautaires et l'engagement citoyen » et les projet proposés rehausse le sentiment d'appartenance de la population et offre des services inclusifs et favorise donc le vivre-ensemble.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Suite à l'identification par la Table de concertation des aînés, ce forum vise à faciliter l'accès à l'information et aux ressources destinées aux personnes aînées et à leurs proches aidants.

Grâce à une approche axée sur l'accessibilité et la participation, il rassemble en un même lieu divers organismes afin de favoriser les échanges, de mieux faire connaître les services disponibles et de soutenir l'autonomie, le pouvoir d'agir et la qualité de vie des aînés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service des communications.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Signature de la convention
- Verser les fonds conformément aux dispositions de la convention

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Hanane BELKASS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
conseiller(-ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-20

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1265430003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour couvrir les travaux et les délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo Inc. (CA25 16 0093) à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total de la dépense 4 979 637,26 \$, taxes incluses à 5 439 537,26 \$, taxes incluses - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

ATTENDU QUE l'édifice, qui abrite la mairie d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, est parmi les plus anciennes constructions toujours en existence d'Outremont et possède une valeur patrimoniale exceptionnelle;

ATTENDU QUE les travaux requis pour la restauration de l'immeuble et le remplacement des systèmes désuets touchent toutes les disciplines, mais principalement l'architecture, la mécanique, l'électricité et l'accessibilité universelle;

ATTENDU QUE dans la phase de conception, l'intervention des professionnels a été limitée aux travaux intérieurs sur les agrandissements réalisés en 1919 et 1928, en omettant la maison Bagg (le BAM et les bureaux annexes), sachant que le chauffage était assuré par une chaudière et un réseau hydraulique;

ATTENDU QUE la démolition de la chaudière a un impact sur tous espaces intérieurs, incluant ceux non compris dans la conception;

ATTENDU QUE la dépense additionnelle permettra de réaliser la restauration et la mise aux normes de l'immeuble dont la vétusté rend le projet nécessaire;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265430003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER une dépense additionnelle totale de 459 900 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour couvrir les travaux et les délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo Inc. le 6 mai 2025 par le biais de la résolution CA25 16 0093, majorant ainsi les contingences déboursées par l'arrondissement de 627 685,37 \$ à 1 087 585,37 \$, taxes incluses et majorant la dépense totale du contrat de 4 979 637,26 \$ à 5 439 537,26 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par le PDI de l'arrondissement.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 09:13
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265430003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 459 900 \$, taxes incluses, à titre de contingences pour couvrir les travaux et les délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier dans le cadre du contrat accordé à Construction Di Paolo Inc. (CA25 16 0093) à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total de la dépense 4 979 637,26 \$, taxes incluses à 5 439 537,26 \$, taxes incluses - Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

La mairie de l'arrondissement d'Outremont est située sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Davaar et Rockland, le bâtiment a été construit en 1817 et a servi de résidence, la maison Stanley et Abner Bagg, jusqu'en 1882. Elle est devenue cette année-là la propriété de la Commission scolaire d'Outremont. La Corporation du village d'Outremont en fait l'acquisition de manière permanente en 1893. L'apparence actuelle résulte de deux campagnes d'agrandissement réalisées en 1919 puis en 1928. L'édifice, qui abrite la mairie d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, est parmi les plus anciennes constructions toujours en existence d'Outremont et possède une valeur patrimoniale exceptionnelle.

La vétusté des systèmes, dont certains datent des agrandissements et sont plus que centenaire, a atteint son point limite de fin de vie. Les travaux requis pour la restauration de l'immeuble et le remplacement des systèmes défectueux touchent toutes les disciplines, mais principalement l'architecture, la mécanique, l'électricité, l'accessibilité universelle et la sécurité incendie.

Les travaux extérieurs incluent la réfection du revêtement en stuc, la restauration des portes extérieures, la réfection de la toiture et le remplacement du bardeau d'asphalte par une toiture métallique, s'apparentant au matériau d'origine retrouvé dans les combles du toit, le tout respectant le patrimoine bâti de l'immeuble.

Les travaux intérieurs incluent le remplacement des systèmes mécaniques défectueux qui ne répondent pas aux besoins et normes actuels. La ventilation insuffisante et le système de chauffage centenaire sont remplacés par des systèmes qui intègrent l'économie d'énergie. La sécurité incendie est rehaussée et mise en conformité. En électricité, les travaux incluent le remplacement de la distribution électrique et le remplacement des vieux systèmes par des

appareils écoénergétiques. Enfin, des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle sont inclus.

Durant la conception notre direction a limité l'intervention des professionnels pour les travaux intérieurs sur les agrandissements réalisés en 1919 et 1928 en omettant la maison Bagg (le BAM et les bureaux annexe), sachant que le chauffage est assuré par une chaudière et un réseau hydraulique la démolition de cette dernière impacte tous les espaces y compris les espaces non compris dans la conception.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 16 0089 — Octroyer un contrat d'un montant de 413 047,69 \$, incluant les taxes, à la firme d'architecture ACDF Architecture inc. pour l'acquisition de services en architecture et en ingénierie pour le projet de restauration et de mise aux normes de la Mairie de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 22-19723 (2 soumissionnaires) — Autoriser une dépense totale de 475 004,84\$, incluant les taxes (Contrat : 413 047,69 \$ + Contingences : 61 957,15 \$) — Dépense provenant du plan décennal d'immobilisation de l'arrondissement d'Outremont;

CA24 16 0228 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 527,38 \$, taxes incluses, à titre de contingences (20 652,38 \$) et de frais accessoires (89 900,00 \$) pour l'ajustement des honoraires professionnels, et à titre d'incidences (69 975,00 \$) pour le projet de restauration et de mise aux normes de la Mairie de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à ACDF Architecture inc. (CA23 160089), majorant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat de 61 957,15 \$ à 172 509,53 \$, pourvoyant un montant en incidences de 69 975,00 \$ et majorant le montant total de la dépense de 475 004,87 \$ à 655 532,22 \$, taxes incluses;

CA25 16 0093 - Accorder un contrat à l'entreprise Construction Di Paolo inc., pour les travaux de restauration et mise en conformité de la mairie d'Outremont, situé au 543 Chemin de la Côte-Sainte-Catherine de l'arrondissement Outremont - Dépense totale de 4 979 637,26 \$, taxes incluses (contrat : 4 184 569,13 \$ + contingences : 627 685,37 \$ + variation des quantités 41 845,69 \$ + incidences : 125 537,07 \$) - Appel d'offres public 2475-AOP-TRV07 - (huit (8) soumissionnaires) - Dépense provenant des programmes de la Ville centre, des subventions et du PDI de l'arrondissement;

CA26 16 0054 - Autoriser une dépense additionnelle de 185 109,75 \$, taxes incluses, pour contingences et ajustement des honoraires professionnels pour le projet de restauration et mise aux normes de la Mairie d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à ACDF Architecture Inc. AO-22-19723 (CA23 16 0089 - CA24 16 0228) - majorant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat de 172 509,53 \$ à 357 619,28 \$, et majorant le montant total de la dépense de 655 532,22 \$ à 840 641,97 \$, taxes incluses - Dépense provenant du PDI.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser une dépense additionnelle en travaux engendrés par les conditions de chantier et décrits dans les ordres de changement adressés à l'entrepreneur, et les travaux complémentaires rajoutés à la conception modifiant la portée des travaux initiale. Ces travaux sont nécessaires pour la restauration et la mise aux normes de la Mairie de l'arrondissement d'Outremont, situé au 543 Chemin de la Côte Sainte Catherine arrondissement d'Outremont, et se répartissent en deux volets :

Volet 1 — Augmentation des contingences pour travaux supplémentaires non prévus :

Principales causes :

- Aménagement cuisine S1-13 Salle à dîner
- Remplacement et mise au norme du câblage data pour répondre aux exigences de la Ville.
- Ajustements des prises électriques selon les nouveaux besoins fonctionnels
- Remplacement et mise aux normes des systèmes intrusion et contrôle d'accès.
- Besoin de climatisation dans le BAM.

Volet 2 — Augmentation des contingences pour travaux supplémentaires dus aux conditions de chantier:

Principales causes :

- Pour l'intégrité du bâtiment le démantèlement du câblage "Knobe and Tube" à travers les murs et plafonds dans les conditions d'amiante est obligatoire.
- Étanchéité clocheton et réparation du vestibule
- Démolition en condition d'amiante et reconstruction du plafond niveau 2
- Déplacement et réinstallation de condenseurs existants assurant la climatisation de la salle des serveurs et du BAM.
- Augmentation des coûts liée aux changements des tarifs douaniers avec les États-Unis (éclairage, plomberie, quincaillerie).

Recommandations:

L'ensemble de la dépense additionnelle totalise du PTI de l'arrondissement d'Outremont est de 459 900,00 \$, taxes incluses. Elle découle principalement des directives de changements approuvées et futures, dues aux conditions de chantier, aux demandes de changement de portée des travaux de mise aux normes et aux améliorations des conditions d'exploitation.

Ces travaux additionnels n'étaient pas prévus au contrat initial, mais sont obligatoires pour la conformité aux normes et le bon fonctionnement de la mairie après sa restauration. Sans cette autorisation :

- un arrêt des travaux est à prévoir;
- un litige avec l'entrepreneur est à anticiper.

Il est donc recommandé d'approuver cette augmentation pour éviter ces risques et assurer la livraison complète du projet.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a octroyé un contrat à Di Paolo Construction inc. pour la rénovation et la mise aux normes de la mairie. Toutefois, les conditions de chantier se sont révélées plus complexes que prévu en raison de la vétusté, des nouvelles exigences de la Ville et de l'arrondissement et des ajustements nécessaires pour respecter les normes actuelles. Ces imprévus ont entraîné des travaux supplémentaires et des délais additionnels.

Conséquences sans augmentation du budget des travaux en contingences :

- L'arrondissement Outremont ne pourra pas rémunérer les travaux non prévus mais nécessaires et accessoires, dont certains ont été approuvés par des ordres de changement afin de ne pas bloquer le chantier;
- Un risque de litige avec l'entrepreneur est à appréhender;
- Le projet n'aura pas de provision pour faire face aux imprévus pouvant survenir en cours de travaux.

Recommandation :

- Augmenter les contingences déboursées par l'arrondissement de 627 685,37 \$ à 1 087 585,37 \$, taxes incluses.

Objectif de ces ajustements :

- Sécuriser la réalisation complète du projet;
- Éviter des interruptions de chantier;
- Limiter les risques financiers et juridiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier vise à modifier la dépense totale du contrat de travaux afin de la porter de **4 979 637,26 \$ à 5 439 537,26 \$**, taxes incluses.

La dépense additionnelle de **459 900 \$**, taxes incluses, sera financée à même le **Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont**.

Cette dépense pourrait également être compensée en partie par l'obtention de subventions, notamment :

- une contribution du **Service de mise en valeur du patrimoine (SUM)** pour les bâtiments patrimoniaux, estimée à environ **150 000 \$**;
- une aide financière d'**Hydro-Québec** dans le cadre de mesures d'efficacité énergétique liées à l'installation de thermopompes, estimée à environ **200 000 \$**.

Dans l'éventualité où ces subventions seraient accordées, elles permettraient de réduire l'incidence financière nette du projet sur le budget d'immobilisations de l'arrondissement. La contribution nette de l'arrondissement pourrait ainsi être réduite d'environ **350 000 \$**, sous réserve de l'approbation des demandes d'aide financière.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, tel que précisé dans la grille d'analyse Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier est cohérent avec la carboneutralité de la ville et la réduction des vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le projet contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Les biens, services et infrastructures concernés sont accessibles pour l'ensemble de la population, quelles que soient ses capacités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le budget des contingences n'est pas augmenté au contrat de travaux de ce projet, un risque de litige est à anticiper et le bon déroulement des travaux en cours pourrait être compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dossier présenté au conseil de l'arrondissement d'Outremont - 1er septembre 2026
- Fin des travaux et réception provisoire partielle : 30 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kalina RYKOWSKA, Outremont

Lecture :

Kalina RYKOWSKA, 28 juillet 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef ZAIDI
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en

Le : 2026-07-10

arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

**Dossier # : 1266131017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 09:07
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266131017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160156 - 1266131003 - Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mai 2026;
CA26 160129 - 1266131009 - Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2026;
CA26 160100 - 1266131005 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026;
CA26 160062 - 1266131001 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2026;
CA26 160033 - 1263711003 - Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt du rapport des décisions déléguées pour les mois de juin et juillet 2026.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-30

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1260564001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:07

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260564001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026

CONTENU

CONTEXTE

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaire* (AO-460), les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160157 - 1266131014 - Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mai 2026;
CA26 160130 - 1266131010 - Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'avril 2026;
CA26 160101 - 1266131006 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026;
CA26 160063 - 1266131002 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2026;
CA26 160034 - 1263711004 - Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de juin et juillet 2026.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans Objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SALVAS
secrétaire- chercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-30

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1260564002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:45

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260564002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026

CONTENU

CONTEXTE

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains bien et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;
- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction et division a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160158 - 1266131015 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mai 2026;
CA26 160131 - 1266131011 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'avril 2026;
CA26 160102 - 1266131007 : Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026;
CA26 160064 - 1266131003 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2026;
CA26 160035 - 1263711005 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de juin et juillet 2026.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SALVAS
secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-30

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1260564003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:06

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1260564003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division soutien administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160159 - 1266131016 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mai 2026;
CA26 160132 - 1266131012 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'avril 2026;
CA26 160103 - 1266131008 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026;
CA26 160065 - 1266131004 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2026;
CA26 160036 - 1263711006 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de janvier 2026.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour les mois de juin et juillet 2026.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par les divisions pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication sur Montreal.ca Ville de Montréal - Arrondissement Outremont - Ordres du jour et procès-verbaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier SALVAS
secrétaire- chercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-30

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

**Dossier # : 1265723001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation au surplus de 15 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une analyse et d'une mise à jour du plan d'action culturel d'Outremont pour la période de 2027-2032

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont a adopté son Plan de développement culturel 2021-2026 le 6 juillet 2021;

ATTENDU QU'À l'approche de la mise à jour de son Plan d'action culturel 2027-2032, l'arrondissement d'Outremont souhaite réévaluer les 24 actions prévues au Plan d'action 2021-2026 afin de déterminer celles à maintenir, prioriser ou adapter aux enjeux actuels et futurs;

ATTENDU QU'EN s'appuyant sur une démarche de consultation et d'analyse rigoureuse, l'arrondissement pourra ainsi disposer d'un plan d'action actualisé, concerté et doté d'objectifs mesurables, favorisant un développement culturel inclusif, cohérent et adapté aux réalités du territoire pour la période 2027-2032;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER une dépense de 15 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une analyse et d'une mise à jour du plan d'action culturel d'Outremont pour la période de 2027-2032;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera financée par le surplus libre de l'arrondissement.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 10:06
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265723001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la culture et de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation au surplus de 15 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'une analyse et d'une mise à jour du plan d'action culturel d'Outremont pour la période de 2027-2032

CONTENU

CONTEXTE

À l'approche de la mise à jour de son Plan d'action culturel 2027-2032, l'arrondissement d'Outremont souhaite réévaluer les 24 actions prévues au Plan d'action 2021-2026 afin de déterminer celles à maintenir, prioriser ou adapter aux enjeux actuels et futurs. Bien que les orientations et objectifs du Plan de développement culturel adopté en 2021 demeurent pertinents, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour du plan d'action qui en découle . Cet exercice permettra de mesurer les progrès réalisés, de cerner les enjeux émergents, de prioriser les interventions les plus porteuses et d'intégrer les perspectives des citoyens, des organismes, des acteurs culturels et des élues. En s'appuyant sur une démarche de consultation et d'analyse rigoureuse, l'arrondissement pourra ainsi disposer d'un plan d'action actualisé, concerté et doté d'objectifs mesurables, favorisant un développement culturel inclusif, cohérent et adapté aux réalités du territoire pour la période 2027-2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 16 0195 - 6 juillet 2021 - Adoption du Plan de développement culturel 2021-2026 de l'arrondissement d'Outremont et approbation de l'affectation d'un montant de 100 000 \$ taxes incluses au surplus pour sa réalisation;

A20 16 0161 - 1er juin 2020 - Autoriser la présentation d'une demande de soutien financier pour l'élaboration d'un plan culturel local auprès du service de la culture de la Ville de Montréal;

CM17 0795 - 13 juin 2017 - Adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 intitulée « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité »;

CE17 1038 - 7 juin 2017- Adopter la Politique de développement culturel 2017-2022 intitulée « Conjuguer la créativité et l'expérience culturelle citoyenne à l'ère du numérique et de la diversité »;

CA15 16 0190 - 1er juin 2015 - Demande de soutien en 2015 pour l'élaboration d'un plan d'action culturel auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal;

CM13 0485 - 17 juin 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports suite à l'examen public portant sur les quartiers culturels;

CM05 0397 - 20 juin 2005 - Entériner l'adoption par la Ville de Montréal de l'Agenda 21 de la culture.

DESCRIPTION

Dans le but d'avoir en main un plan d'action révisé et mis à jour pour mars 2027, l'apport d'un consultant externe est essentiel afin de permettre à l'arrondissement d'Outremont de s'assurer que son Plan d'action culturel 2027-2032 demeure pertinent, adapté aux réalités actuelles et aligné sur les besoins de la communauté. Le mandat du consultant consistera à analyser la documentation et les bilans du Plan de développement culturel d'Outremont, puis à mener une démarche de consultation auprès des citoyens, des acteurs culturels, de la Table arts et culture d'Outremont (TACO), de la Table de quartier d'Outremont (TQO), des organismes partenaires et des élues. À partir des informations recueillies, le consultant devra cerner les principaux enjeux et priorités pour les prochaines années, analyser les résultats obtenus et formuler des recommandations afin d'orienter la mise à jour du Plan d'action culturel et l'intégration des orientations et objectifs révisés.

Par la suite, une partie du budget alloués permettra de couvrir les frais en lien avec les frais administratifs, les actions de consultation, de communication et les frais en lien avec la rédaction du plan.

JUSTIFICATION

La mise à jour du Plan d'action culturel 2027-2032 est essentielle afin d'assurer la continuité et la pertinence du développement culturel d'Outremont dans un contexte en constante évolution. Depuis l'adoption du Plan de développement culturel en 2021, de nouvelles réalités sociales, démographiques et culturelles ont émergé, influençant les besoins de la population, les pratiques culturelles et les attentes des partenaires du milieu. L'appel à un consultant externe apporte un regard nouveau et objectif sur les actions posées et les actions prioritaires pour les prochaines années. Le budget servira également à couvrir les frais en lien avec le travail de la rédaction, de publication et de communication entrepris par l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé de 15 000 \$ sera financé par le budget du surplus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, plus précisément des engagements pour la démocratie et la participation citoyenne, l'accès et l'inclusion de même que la créativité et l'innovation.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La réalisation de la mise à jour du plan d'action culturelle bénéficiera à l'ensemble des Outremontais. Il servira à guider les actions et les projets en culture pour les 5 prochaines années.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David PHUNG
Chef(fe) de division - culture et bibliotheque
en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-06

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1265395003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge, par étapes, l'activité "Technologies de l'information - support bureautique et télécommunications " de l'arrondissement d'Outremont et autoriser le transfert des ressources et des budgets en conséquence / Autoriser un virement budgétaire de 17 300 \$ en 2026 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information (STI) et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 a-p (année-personne) et de 105 400 \$ en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le STI à compter de 2027

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265395003;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'OFFRIR au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge l'activité "Technologies de l'information - support bureautique et télécommunications " de l'arrondissement d'Outremont et d'autoriser le transfert des ressources et des budgets en conséquence;

D'AUTORISER un virement budgétaire de 17 300 \$ en 2026 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information (STI) et d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 a-p (année-personne) et de 105 400 \$ en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le STI à compter de 2027.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:45

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265395003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Conseil municipal de la Ville de Montréal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge, par étapes, l'activité "Technologies de l'information - support bureautique et télécommunications " de l'arrondissement d'Outremont et autoriser le transfert des ressources et des budgets en conséquence / Autoriser un virement budgétaire de 17 300 \$ en 2026 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information (STI) et autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 a-p (année-personne) et de 105 400 \$ en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le STI à compter de 2027

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des TI et l'arrondissement de Outremont ont convenu avec la direction de l'arrondissement en février 2024 d'une démarche d'intégration des activités TI, laquelle fut présentée au Comité de Gouvernance du projet d'harmonisation des unités d'affaires en juin 2024 et a débuté en novembre 2024.

Les principaux bénéfices de la démarche d'intégration sont :

- Rehausser le niveau de sécurité informatique ;
- Assurer une robustesse accrue de l'infrastructure technologique des arrondissements;
- Uniformiser les activités de l'arrondissement sur le modèle matriciel d'expertise du Service des TI.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Description

Les travaux d'intégration de l'arrondissement Outremont ont été réalisés en 2 phases :

Phase 1 : Transfert des infrastructures réseaux

- Analyse des actifs informatiques et des modes de fonctionnement et particularités de la gestion de l'arrondissement Outremont ;
- Définition des inclusions/exclusion de la portée de l'intégration;
- Transfert/remplacement au pair des actifs réseaux et bureautiques faisant partie de la portée, des contrats et des autres familles de dépenses vers le Service des TI;
- Mise en place d'une documentation pour la gestion du changement;

Phase 2 : Transferts RH et implantation des nouveaux processus de support bureautique

Transfert des effectifs RH dans la structure du service des TI:

1. Gestion centralisée des effectifs aux TI en soutien bureautique adaptée à l'organisation de l'arrondissement Outremont;
2. Maintien d'une présence en arrondissement en fonction des règles en place, mais possibilité d'une évolution du modèle en fonction des mouvements et des règles sur le télétravail dans le futur;
3. Implantation du processus de support standardisé du service des TI;
4. Bonification du mode de fonctionnement en fonction des opportunités (gains rapides);

Inclusions à la prise en charge technologique :

- Les budgets liés aux contrats de télécommunications seront pris en charge par le Service des TI; ce dernier assume le renouvellement des contrats existants ou leur intégration dans les contrats existants au Service des TI pour une couverture équivalente à ce qui était déjà en place;
- Reprise des équipements existants (réseau, serveurs et postes de travail) et de la désuétude de ces équipements technologiques;
- Reprise du processus de support bureautique à l'aide des outils normalisés;

Exclusions de la portée de l'intégration :

- Les coûts d'achats de licences pour les logiciels opérationnels (autre que bureautique) demeurent à la charge de l'arrondissement de Outremont;
- Les coûts de développement, de maintien et d'opération de solutions logicielles développées à l'interne, notamment la gestion du stationnement et l'application de gestion de la sécurité publique;
- Les coûts de téléphonie cellulaire;
- Les ajouts de couverture réseau;
- La gestion des applications de gestion des accès physiques (gestion des portes) et les systèmes de vidéosurveillance;
- Toute ressource liée à ces exclusions.

JUSTIFICATION

Les bénéfices reliés à ce projet sont:

- Rehaussement du réseau, de l'infrastructure et de la sécurité;
- Optimisation des activités de l'arrondissement en fonction du modèle matriciel

- d'expertise du Service des TI;
- Accès au centre de services TI;
- Maintien d'effectifs locaux pour une meilleure proximité et efficience.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le modèle convenu entre les deux unités prévoit un virement budgétaire de 17 300 \$ pour l'année 2026 pour les mois de novembre et décembre, ainsi que les ajustements récurrents à la base budgétaire à compter de 2027 pour un montant 105 400,00 \$ sont requis, en provenance l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information. Ces budgets couvriront le financement du poste.

Le transfert d'un poste de l'arrondissement d'Outremont vers le Service des technologies de l'information ainsi que les employés se détaille comme suit :

UADM	Emploi	No emploi	No poste	Type	C/R	Réf. Budg
75-00-00	Technicien(ne) - bureautique	711780	97721	PERM	302709	409797

MONTREAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du présent sommaire permettra au Service des TI d'assurer une gestion plus efficace et dynamique des services informatiques de l'arrondissement Outremont ainsi que de matérialiser les bénéfices qui leur sont associés et permettra globalement à la Ville d'être plus efficiente au niveau des opérations du Service des TI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le STI procédera à la production d'un sommaire décisionnel de modification de leur structure.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :

Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane COLLIN, Service des technologies de l'information
Marie-Ève COULOMBE STE-CROIX, Service des ressources humaines

Lecture :

Stéphane COLLIN, 17 août 2026

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wail DIDI
Conseiller en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Kalina RYKOWSKA
Cheffe de division

Le : 2026-08-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1265395001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2025

DÉPOSER le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2025;

PUBLIER le rapport sur le site internet de la Ville de Montréal.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-28 08:19

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265395001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport de la Mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2025

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19) et de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., c. C-11.4), la mairesse de l'arrondissement doit faire rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en septembre, et, le cas échéant, du rapport du Vérificateur général ainsi que de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

Les résultats financiers sont déposés conseil d'arrondissement sous réserve de l'approbation des états financiers par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0227 - 1255395002 - Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2024;

CA24 16 0141 - 1243711010 - Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2023;

CA23 16 0178 - 1233711011 - Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2022;

CA22 16 0183 - 1223711021 - Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2021;

CA21 16 0174 - 1213711007 - Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont au 31 décembre 2020;

CA20 16 0171 - 1203711003 - Dépôt du rapport du maire sur les résultats financiers 2019 de l'arrondissement d'Outremont;

CA19 16 0206 - 1193711019 - Dépôt du rapport du maire sur les résultats financiers 2018 de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement pour 2025 par la Mairesse de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., c. C-11.4)

Lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en septembre, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

Article 105.2.2 de *Loi sur les cités et ville* (RLRQ., chap. C-19), article 105.2.2

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en septembre, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication du rapport de la mairesse sur Montreal.ca.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication du rapport de la mairesse sur Montreal.ca - septembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wail DIDI
Conseiller en gestion des
ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-10

Kalina RYKOWSKA
C/d ressources financières, matérielles et
informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)

**Dossier # : 1265395002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2026 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026, comparativement à la même période l'an dernier

DÉPOSER la projection des résultats de l'exercice financier 2026 en date du 30 juin 2026 et de l'état des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2026 comparé avec ceux du 30 juin 2025.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 09:06
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATIONDossier # :1265395002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2026 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026, comparativement à la même période l'an dernier

CONTENU

CONTEXTE

L'article 105.4 de la *Loi sur les cités et ville* modifié par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (2017, chapitre 13), prévoit ce qui suit :

«**105.4.** Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l’exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Lors d’une année d’élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l’article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Le premier compare les revenus et dépenses de l’exercice financier courant, réalisés jusqu’au dernier jour du mois qui s’est terminé au moins 15 jours avant celui où l’état est déposé, et ceux de l’exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l’exercice financier courant, au moment de la préparation de l’état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.»

Le deuxième alinéa de l’article 130 de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que le conseil d’arrondissement «exerce au nom de la ville, à l’égard de ses compétences et compte tenu des adaptations nécessaires, tous les pouvoirs et est soumis à toutes les obligations que la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) ou une autre loi attribue ou impose au conseil d'une municipalité locale». Dans la mesure où le conseil d’arrondissement perçoit des revenus et fait des dépenses, qu’il est responsable de la gestion du budget d’arrondissement adopté par le conseil municipal et qu’il est soumis à toutes les obligations que la Loi sur les cités et villes impose au conseil d’une municipalité, nous sommes d'avis que l'obligation prévue à l'article 105.4 précité s'applique au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0228 - 1255395003 - Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2025 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2025, comparativement à la même période l'an dernier;

CA24 16 0211 - 1243711014 - Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2024 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réelles au 30 juin 2024, comparativement à la même période l'an dernier;

CA23 16 0244 - 1233711016 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2023 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2023, comparativement à la même période l'an dernier;

CA22 16 0258 - 1223711037 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2022 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2022, comparativement à la même période l'an dernier;

CA21 16 0323 - 1213711009 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2021 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 31 août 2021, comparativement à la même période l'an dernier;

CA20 16 0264 - 1203711006 - Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2020 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2020, comparativement à la même période l'an dernier;

CA19 16 0364 - 1196613002 - Dépôt de l'évolution budgétaire au 31 août 2019.

DESCRIPTION

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2026 ainsi que l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2026, comparativement à la même période l'an dernier.

JUSTIFICATION

Nous prévoyons un déficit entre les revenus et les dépenses pour l'année 2026.

Montréal

Évolution budgétaire au : 30-juin 2026

Unité : LI110.0005 - Outremont

SOMMAIRE

(en milliers de dollars)

2026	Budget original			Budget modifié				Prévision				Écart Prévision / BM			
	Local	Agglo	Total	Local	Agglo	Total	% BM / BO	Local	Agglo	Total	% Prévision / BM	Local	Agglo	Total	% Écart / BM
REVENUS															
Total consolidé	3 549,6	-	3 549,6	4 729,3	-	4 729,3	133,2%	3 831,3	-	3 831,3	81,0%	(898,0)	-	(898,0)	-19,0%
DÉPENSES															
Rémunération globale	12 174,0	-	12 174,0	12 546,2	-	12 546,2	103,1%	12 413,2	-	12 413,2	98,9%	133,0	-	133,0	1,1%
Autres familles	6 700,4	-	6 700,4	9 924,9	-	9 924,9	148,1%	9 449,9	-	9 449,9	95,2%	475,0	-	475,0	4,8%
Total consolidé	18 874,4	-	18 874,4	22 471,1	-	22 471,1	119,1%	21 863,1	-	21 863,1	97,3%	608,0	-	608,0	2,7%
AFFECTATIONS															
Total consolidé	43,5	-	43,5	1 672,1	-	1 672,1	3843,9%	1 672,1	-	1 672,1	100,0%	-	-	-	0,0%
SURPLUS/DÉFICIT												(290,0)	-	(290,0)	

Voici les faits saillants pour l'évolution budgétaire au 30 juin 2026:

1) REVENUS

L'écart défavorable de **898 k\$** s'explique principalement par une diminution des revenus provenant de plusieurs sources. D'une part, les revenus liés à la vente de vignettes de stationnement et aux parcomètres ont diminué de **250 k\$**. D'autre part, les revenus des activités de sports et de loisirs, notamment ceux associés à la location de salles et à l'aréna, sont en baisse de **239 k\$**. Par ailleurs, le ralentissement du marché observé depuis la fin des travaux du quartier MIL a entraîné une réduction de **209 k\$** des revenus générés par diverses études et par les dossiers de permis. Enfin, la gratuité accordée à la majorité des activités sportives a engendré un manque à gagner d'environ **75 k\$**.

2) DÉPENSES

L'écart favorable de **608 k\$** est principalement attribuable aux économies générées au sein du budget de fonctionnement grâce à la réaffectation du financement de certaines dépenses vers d'autres sources, telles que le fonds de stationnement, le fonds de parc et le Programme décennal d'immobilisations (PDI), représentant un montant de **422 k\$**. De plus, le remboursement des coûts associés aux activités de déneigement par le Service de concertation des arrondissements a contribué favorablement aux résultats à hauteur de **133 k\$**.

SOMMAIRE DE VARIATIONS DU BUDGET ORIGINAL VS BUDGET MODIFIÉ

L'écart entre le budget original et le budget modifié s'explique principalement par l'approbation, en cours d'exercice, de budgets additionnels destinés à la réalisation de projets spéciaux, ainsi que par l'octroi de subventions provenant des services centraux.

Les crédits additionnels autorisés par le conseil d'arrondissement proviennent notamment des surplus de l'arrondissement, de subventions accordées par la Ville centre, du Fonds d'urgence climatique, des revenus reportés liés aux unités de stationnement ainsi que du fonds de parcs et terrains de jeux. Au 30 juin 2026, ces enveloppes, totalisant **3 596,7 k\$**, ont permis de financer divers projets, dont la piétonnisation de certaines rues, la mise en œuvre d'initiatives liées à l'urgence climatique, la révision du plan de stationnement, le verdissement des parcs ainsi que la rénovation du chalet du parc Saint-Viateur.

Par ailleurs, l'arrondissement a bénéficié de budgets additionnels octroyés par la Ville centre pour soutenir la gestion du Théâtre Outremont, la mise en œuvre d'initiatives dans le cadre du Programme prévention Montréal, ainsi que divers autres projets, notamment le soutien aux bibliothèques et aux maisons de la culture et la dynamisation des secteurs situés hors des territoires des SDC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wail DIDI
Conseiller en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR

Kalina RYKOWSKA
Cheffe de division - Ressources financières, matérielles et
informationnelles

Le : 2026-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1265069024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Villeneuve à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069024;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Villeneuve à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:14

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069024

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à gauche entre 7h et 9h du lundi au vendredi sur l'avenue Villeneuve à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Plan de mobilité durable de l'arrondissement d'Outremont (PMD) piloté par le Bureau de projets et du projet de prolongement de la piste cyclable sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine piloté par le Service de l'urbanisme de la Ville de Montréal, une enseigne interdisant le virage à gauche en tout temps du chemin de la Côte-Sainte-Catherine vers l'avenue Villeneuve a été installée visant notamment à améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons aux abords du parc Ludger-Beauregard délimité par le chemin de la Côte-Sainte-Catherine ainsi que par les avenues Villeneuve et McNider.

Or, à la demande du Cabinet de la mairesse, une modification réglementaire sera apportée afin de limiter cette interdiction aux heures de pointe du matin soit de 7h à 9h, du lundi au vendredi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, la modification suivante est requise :

Règlement 1171
Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe «D»

Villeneuve :

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule venant de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine d'effectuer un virage à gauche vers l'est sur l'avenue Villeneuve de 7h à

9h, du lundi au vendredi.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'interdiction de virage à gauche imposée aux véhicules circulant en provenance de l'ouest sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine vers l'avenue Villeneuve aura des impacts significatifs sur les résidants du secteur, en particulier en ce qui concerne l'accessibilité à leur domicile.

D'abord, cette restriction réduit considérablement les possibilités d'accès direct au quartier pour les automobilistes concernés. Les résidants des avenues McNider et Nelson qui empruntaient habituellement cet axe devront désormais modifier leur itinéraire et passer obligatoirement par l'avenue du Parc en direction sud pour rejoindre leur résidence. Cette contrainte allonge les trajets et peut entraîner une perte de temps notable surtout aux heures de pointe déjà marquée par une circulation dense.

Ensuite, la concentration de la circulation sur l'avenue du Parc risque de surcharger cet axe, obligeant les résidants, dont une grande proportion est âgée, à composer avec un environnement routier plus dense et plus contraignant que celui de l'avenue Villeneuve auquel ils sont habitués.

Par ailleurs, cette obligation de détour peut aussi engendrer des impacts indirects sur la qualité de vie des résidants. L'augmentation du trafic sur certaines rues pourrait se traduire par davantage de bruit et de pollution. De plus, les visiteurs, les services de livraison ou encore les services d'urgence pourraient également rencontrer des difficultés d'accès ou des délais plus longs pour atteindre les résidences.

En résumé, bien que cette interdiction de virage en tout temps vise probablement à améliorer la sécurité à une intersection donnée, celle-ci impose aux résidants une réorganisation de leurs déplacements avec des effets notables sur le temps de trajet, la congestion locale et l'accessibilité globale à leur secteur.

Il est donc justifié de réduire la plage horaire de l'interdiction de virage afin de minimiser les impacts sur les résidants du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement : 1er septembre 2026
Adoption de règlement : 6 octobre 2026
Entrée en vigueur: octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2026-05-20
Marie-Josée NOBERT chef(fe) de division - circulation, occupation domaine public	Marie-Josée NOBERT Chef de division - Sécurité publique et Mobilité	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -

gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069028;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:11

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur

CONTENU

CONTEXTE

Un résidant de l'avenue Saint-Viateur entre les avenues de l'Épée et Querbes a soumis une demande pour l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite à proximité de sa résidence.

Ainsi, lors de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 12 mai 2026, les membres de ce Comité ont énoncé les mentions et recommandation suivantes :

- Les membres du Comité mentionnent :

- que le requérant réside au 1134 avenue Saint-Viateur et a fourni tous les documents nécessaires ;

- que les documents sont recevables selon la Politique et procédures concernant l'octroi d'espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite de la Ville Montréal ;

- que la dimension et la localisation de l'espace pour personne à mobilité réduite est établie en fonction des engagements de l'arrondissement relativement à l'avis de l'ombudsman (réf. : OMBUD 2024-1087), soit une dimension de 7,2 mètres et une localisation à l'intersection de rue près d'un abaissement de trottoir ;

- que le requérant devra obligatoirement obtenir un permis annuel de stationnement de la zone numéro 1 et qu'il devra se conformer à la signalisation relative à l'entretien de la chaussée ainsi qu'à la réglementation sur le stationnement, le cas échéant ;

- que le requérant a été informé de ces obligations et que l'espace pour personnes à mobilité réduite ne lui sera pas exclusivement réservé.

- Les membres du Comité recommandent :

- que le règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié afin d'implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite, lequel serait aménagé sur l'avenue de l'Épée près de la ruelle afin de faciliter les opérations de déneigement tel qu'exigé par l'avis de l'ombudsman (réf. : OMBUD 2024-1087).

En fonction des documents reçus et leur analyse, il est recommandé d'implanter un espace de stationnement réservé pour personne à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'objet du règlement vise à implanter une zone de stationnement réservé pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue de l'Épée au sud de l'avenue Saint-Viateur.

JUSTIFICATION

Règlement 1171

Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe H

RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue de l'Épée
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Elmwood et Saint-Viateur :
stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 13h à 15h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 23 mètres au sud de l'avenue Saint-Viateur et un autre point situé à une distance de 5,5 mètres vers le sud : stationnement prohibé excepté pour les personnes à mobilité réduite. De plus, stationnement excédant 2 heures prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 13h à 15h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le fonds de stationnement.

MONTREAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'implantation de cet espace réservé aux personnes à mobilité réduite vise à améliorer l'accessibilité universelle des lieux, à favoriser une utilisation équitable de l'espace public pour tous les citoyens et à répondre aux principes de l'ADS+ en tenant compte des besoins diversifiés de la population et de l'équité territoriale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 1er septembre 2026
- Adoption de règlement : 06 octobre 2026
- Implantation : octobre / novembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-14

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteurs 3 et 4 - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069029 ;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., chap. C-19), le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171) ;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement* (1171). L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement des secteurs 3 et 4 sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:11

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Secteurs 3 et 4 - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale

CONTENU

CONTEXTE

La refonte globale des règles de stationnement réalisée en 2019 représente une importante préoccupation auprès d'une partie de la population de l'arrondissement. Ainsi, de façon à assurer une disponibilité d'espaces de stationnement aux détenteurs de permis de résident, des résidents des avenues suivantes ont manifesté le souhait que la réglementation de stationnement soit modifiée en vue d'implanter des espaces de stationnement exclusivement réservés aux résidents sur leur tronçon :

- avenue Glencoe ;
- avenue Hazelwood ;
- avenue Willowdale.

Afin de répondre aux directives dictées par le Cabinet de Maire motivées par le souhait d'assurer une disponibilité d'espaces de stationnement aux détenteurs de permis de résident, un amendement doit être apporté à l'annexe «H» du Règlement relatif à la circulation et au stationnement.

Un avis a été envoyé le 27 juillet 2026 à tous les citoyens résidant des avenues concernées pour leur présenter les modifications des règles de stationnement proposées tout en les invitant à formuler leurs commentaires, le cas échéant jusqu'au 11 août 2026.

À la suite de la réception des commentaires d'opposition de nombreux résidents de l'avenue de la Brunante, les règles proposées ont été révisée en retirant les modifications proposées sur l'avenue de la Brunante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement des secteurs 3 et 4 sur les avenues Glencoe, Hazelwood et Willowdale.

JUSTIFICATION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171

Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe H

RÈGLES RELATIVES AU STATIONNEMENT

avenue Glencoe

côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Willowdale et un point situé à une distance de 80,5 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°4. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 16,3 mètres au nord de l'avenue Willowdale et un point situé à une distance de 4 mètres vers le nord : stationnement prohibé en tout temps.

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 80,5 mètres au nord de l'avenue Willowdale et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°4. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre.

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 16,3 mètres au nord de l'avenue Willowdale et un point situé à une distance de 4 mètres vers le nord : stationnement prohibé en tout temps.

avenue Hazelwood

côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Willowdale et un point situé à une distance de 92 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°4. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre ;

sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 92 mètres au nord de l'avenue Willowdale et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°4. De plus, stationnement prohibé de 9 h à 11 h le vendredi, du 1er avril au 30 novembre.

avenue Willowdale

côté nord

sur la partie de cette avenue comprise entre les avenues Vincent-d'Indy et Stirling : arrêt interdit en tout temps ;

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Stirling et la limite ouest de l'arrondissement : stationnement prohibé de 8h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°3. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le jeudi, du 1er avril au 30 novembre.

côté sud

sur la partie de cette comprise entre les avenues Vincent-d'Indy et Stirling : stationnement prohibé de 7h à 22h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°1. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mardi, du 1er avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 89,6 mètres à l'ouest de l'avenue Vincent d'Indy et un autre point situé à une distance de 26,7 mètres vers l'ouest : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 8 h à 22 h. De plus, stationnement prohibé de 7 h à 9 h le mardi, du 1er avril au 30 novembre.

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Stirling et la limite ouest de l'arrondissement : stationnement excédant 2 heures prohibé de 8 h à 22 h, sauf pour les détenteurs de permis de stationnement réservé aux résidents du secteur n°3. De plus, stationnement prohibé de 7 h à 9 h le mardi, du 1er avril au 30 novembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation effectuée en régie externe seront imputés à même le fonds de stationnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Les modifications réglementaires proposées tiennent compte des besoins variés des usagers du stationnement sur rue, notamment les résidents, les familles, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et des proches aidants et visent à améliorer l'accessibilité aux résidences, à réduire les déplacements requis pour trouver une place de stationnement ainsi qu'à accroître le sentiment de sécurité et de confort des résidents.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 1er septembre 2026
- Adoption de règlement : 06 octobre 2026
- Implantation : octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

Le : 2026-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 10h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069031;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 10h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:09

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 10h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'implantation de la zone de livraison sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher, laquelle a été autorisée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance de 02 juin 2026, le Coordonnateur immobilier responsable des commerces Renaissance a communiqué avec l'Arrondissement afin de demander une révision de la plage horaire de cette zone.

Le demandeur souhaite que les heures de la zone de livraison soient modifiées afin qu'elles soient en vigueur de 8h à 10h, du lundi au vendredi, plutôt que de 7h à 9h, comme adopté initialement.

Considérant cette demande, une analyse a été réalisée et a permis de confirmer la possibilité de modifier les dispositions prévues à l'annexe « H » du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement ainsi que la signalisation correspondante afin de refléter cette nouvelle plage horaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire de la zone de livraison de 8h à 10h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

JUSTIFICATION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171

Règlement relatif à la circulation et au stationnement

Annexe H

avenue Bernard
côté nord

1) sur la partie de cette avenue comprise entre la rue Hutchison et l'avenue Wiseman : stationnement régi par parcomètres. De plus, arrêt interdit de 7h à 9h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

malgré ce qui précède, sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à 17,5 mètres à l'est de l'avenue Querbes et un autre point situé à une distance de 10 mètres vers l'est : stationnement interdit excepté pour les livraisons de 8h à 10h du lundi au vendredi. De plus, arrêt interdit de 7h à 9h le lundi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19^e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité ni les vulnérabilités climatiques, puisqu'il vise uniquement la modification de la plage horaire d'une zone de livraison existante, sans ajout d'infrastructure ni impact significatif sur les conditions de mobilité ou l'environnement.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La modification de la plage horaire de la zone de livraison soutient les activités d'un organisme d'économie sociale favorisant l'accès à des biens abordables pour une clientèle diversifiée, tout en contribuant au maintien d'un environnement sécuritaire et accessible pour les usagers du domaine public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 1er septembre 2026
- Adoption de règlement : 06 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-11

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265069032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire des zones de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069032;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire des zones de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:13

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire des zones de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'implantation de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires sur le côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux, laquelle a été autorisée par le Conseil d'arrondissement lors de sa séance de 05 mai 2026, la Directrice de l'école Irma-Levasseur a communiqué avec l'Arrondissement afin de demander une révision de la plage horaire de cette zone.

Le demandeur souhaite que les heures de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires soient modifiées afin qu'elles soient en vigueur de 7h à 8h30, et de 14h30 à 16h, du lundi au vendredi, plutôt que de 8h à 16h30, comme adopté initialement.

Considérant cette demande, une analyse a été réalisée et a permis de confirmer la possibilité de modifier les dispositions prévues à l'annexe « H » du Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement ainsi que la signalisation correspondante afin de refléter cette nouvelle plage horaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'objet du règlement vise à modifier la plage horaire des zones de stationnement réservé pour le transport scolaire sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux.

JUSTIFICATION

Aux fins de la mise à jour du règlement 1171, les modifications suivantes sont requises :

Règlement 1171

Règlement relatif à la circulation et au stationnement Annexe H

avenue Dollard
côté est

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Ducharme et un point situé à une distance de 33,5 mètres vers le nord : stationnement prohibé de 8 h à 17 h du lundi au vendredi, excepté pour les autobus scolaires. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre ;

sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux et un point situé à une distance de 38 mètres vers le sud : arrêt interdit excepté pour les autobus scolaires de 7h à 8h30, et de 14h30 à 16h, du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, stationnement prohibé de 13 h à 15 h le mercredi, du 1^{er} avril au 30 novembre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la modification de la signalisation seront imputés à même le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19^e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité ni les vulnérabilités climatiques, puisqu'il vise uniquement la modification de la plage horaire d'une zone de livraison existante, sans ajout d'infrastructure ni impact significatif sur les conditions de mobilité ou l'environnement.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La modification de la plage horaire de la zone de stationnement réservée aux autobus scolaires vise à améliorer la sécurité et l'accessibilité des déplacements des élèves aux abords de l'école, tout en assurant une utilisation équitable et fonctionnelle du domaine public au bénéfice de l'ensemble des usagers du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette modification sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion et adoption d'un premier projet de règlement : 1er septembre 2026
- Adoption de règlement : 06 octobre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-11

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1266737012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 et autorisant, dans le cadre du même événement, la suspension totale des dispositions concernant l'entretien de la chaussée, du stationnement autorisée pour une durée maximale de deux (2) heures ainsi que celles concernant le stationnement réservé exclusivement aux détenteurs de la vignette SRRR numéros 1, 3 et 4 pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1266737012 ;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE MODIFIER l'ordonnance CA26 16 0140 entérinée lors de la séance ordinaire du 2 juin 2026 autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 en y ajoutant une autorisation permettant de suspendre les règles relatives à l'entretien de la chaussée du 23 au 27 septembre 2026 inclusivement, sur les avenues suivantes :

- Avenue Bloomfield entre les avenues Laurier Ouest et Fairmount Ouest;
- Avenue de l'Épée entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount Ouest;
- Avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount Ouest;
- Avenue Durocher entre les avenues Laurier Ouest et Fairmount Ouest.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-07-02 12:00

Signataire : Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1266737012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 et autorisant, dans le cadre du même événement, la suspension totale des dispositions concernant l'entretien de la chaussée, du stationnement autorisée pour une durée maximale de deux (2) heures ainsi que celles concernant le stationnement réservé exclusivement aux détenteurs de la vignette SRRR numéros 1, 3 et 4 pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1266737012 ;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE MODIFIER les ordonnances CA26 16 0140 et CA26 16 0168 respectivement entérinées lors des séances tenues les 2 juin et 7 juillet 2026 afin d'autoriser les détenteurs de la vignette SRRR no 3 se retrouvant enclavés par le parcours des Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 à stationner leur véhicule dans l'ensemble des zones SRRR du territoire de l'arrondissement, sous réserve du respect des périodes d'interdiction prévues pour l'entretien et le nettoyage de la chaussée, et ce pour la période du mercredi 23 au dimanche 27 septembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 10:45

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 et autorisant, dans le cadre du même événement, la suspension totale des dispositions concernant l'entretien de la chaussée, du stationnement autorisée pour une durée maximale de deux (2) heures ainsi que celles concernant le stationnement réservé exclusivement aux détenteurs de la vignette SRRR numéros 1, 3 et 4 pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 2 juin 2026, par le biais de la résolution CA26 160140, le conseil a édicter, en vertu de *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 et autorisant, dans le cadre du même événement la suspension totale des dispositions concernant l'entretien de la chaussée, du stationnement autorisé pour une durée maximale de deux (2) heures ainsi que celles concernant le stationnement réservé exclusivement aux détenteurs de la vignette SRRR numéros 1, 3 et 4 pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel.

À la demande du Cabinet de la Mairesse, il est recommandé de suspendre temporairement l'application de certaines dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), afin de limiter les contraintes pour les résidents et d'assurer une gestion optimale du stationnement dans les secteurs adjacents.

Plus précisément, il est proposé de suspendre les règles relatives à l'entretien de la chaussée.

Ces suspensions s'appliqueraient du 23 au 27 septembre 2026 inclusivement, sur les avenues suivantes :

- Avenue Bloomfield entre les avenues Laurier Ouest et Fairmount Ouest;
- Avenue de l'Épée entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount Ouest;
- Avenue Querbes entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount Ouest;
- Avenue Durocher entre les avenues Laurier Ouest et Fairmount Ouest

L'ordonnance addenda est jointe au dossier décisionnel addenda.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 et autorisant, dans le cadre du même événement, la suspension totale des dispositions concernant l'entretien de la chaussée, du stationnement autorisée pour une durée maximale de deux (2) heures ainsi que celles concernant le stationnement réservé exclusivement aux détenteurs de la vignette SRRR numéros 1, 3 et 4 pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 2 juin 2026, le conseil a adopté la résolution CA26 160140 par laquelle il a édicté, en vertu du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues de l'arrondissement dans le cadre des Championnats du monde Route UCI Montréal 2026, qui se dérouleront du 19 au 27 septembre 2026. Les épreuves disputées sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont auront lieu du 23 au 27 septembre 2026. Par cette même ordonnance, le conseil a également autorisé la suspension des dispositions relatives à l'entretien de la chaussée, au stationnement limité à deux (2) heures ainsi qu'au stationnement réservé aux détenteurs des vignettes SRRR nos 1, 3 et 4, pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel.

Par la suite, lors de sa séance ordinaire du 7 juillet 2026, le conseil a adopté la résolution CA26 160168, par laquelle il a édicté une ordonnance complémentaire en vertu du même règlement afin de suspendre les règles relatives à l'entretien de la chaussée du 23 au 27 septembre 2026 inclusivement sur les tronçons suivants :

- avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier Ouest et Fairmount Ouest;
- avenue de l'Épée, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount Ouest;
- avenue Querbes, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Fairmount Ouest;
- avenue Durocher, entre les avenues Laurier Ouest et Fairmount Ouest.

Dans le cadre des mesures de gestion du stationnement liées à cet événement, les responsables de la Ville de Montréal chargés de l'organisation des Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 demandent maintenant que les détenteurs de la vignette SRRR no 3 se retrouvant enclavés par le parcours de la compétition soient autorisés à stationner leur véhicule dans l'ensemble des zones SRRR du territoire de l'arrondissement pendant cette période et ce, sous réserve du respect des périodes d'interdiction prévues pour l'entretien et le nettoyage de la chaussée.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu de Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 et autorisant, dans le cadre du même événement, la suspension totale des dispositions concernant l'entretien de la chaussée, du stationnement autorisée pour une durée maximale de deux (2) heures ainsi que celles concernant le stationnement réservé exclusivement aux détenteurs de la vignette SRRR numéros 1, 3 et 4 pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel

CONTENU

CONTEXTE

Les Championnats du monde Route UCI figurent parmi les compétitions sportives internationales les plus prestigieuses, tant en raison de leur importante visibilité que des retombées économiques significatives qu'ils génèrent pour les villes hôtes.

Présenté depuis 1921, cet événement se déroule majoritairement en Europe et n'a été accueilli qu'à de rares occasions à l'extérieur de ce continent. Montréal s'est distinguée en 1974 en devenant la première ville hors Europe à en assurer l'organisation.

En 2026, Montréal accueillera à nouveau cet événement d'envergure, qui constitue le plus important rendez-vous sportif présenté au Québec depuis les Jeux olympiques de 1976. Les Championnats offriront une programmation accessible gratuitement au public et mettront en valeur la diversité, l'excellence et la compétitivité du cyclisme à l'échelle mondiale.

L'événement se déroulera du 19 au 27 septembre 2026 et comprendra 13 épreuves, dont deux ouvertes au public. Plus de 1 000 athlètes provenant d'environ 75 pays y prendront part. La participation et l'achalandage anticipés sont significatifs, avec près de 500 000 spectatrices et spectateurs attendus sur site et une diffusion internationale estimée à environ 250 millions de téléspectatrices et téléspectateurs dans quelque 150 pays.

La tenue de cet événement coïncide par ailleurs avec des jalons importants pour la métropole, soit le 50e anniversaire des Jeux olympiques de Montréal et le 150e anniversaire du mont Royal, contribuant ainsi à son positionnement symbolique et commémoratif.

Sur le plan économique, les Championnats généreront des retombées majeures pour Montréal

et le Québec. Les impacts économiques sont estimés à plus de 170 M\$ pour le Québec et à plus de 210 M\$ à l'échelle canadienne, tout en soutenant plus de 1 000 emplois. À titre comparatif, des éditions récentes ont démontré la capacité de cet événement à générer des retombées substantielles, dépassant celles d'autres événements sportifs majeurs.

À l'échelle de l'arrondissement d'Outremont, seules les épreuves de cyclisme sur route se dérouleront sur le territoire, du 23 au 27 septembre 2026, en empruntant le circuit autour du mont Royal. Les épreuves de contre-la-montre (du 19 au 22 septembre 2026) auront lieu dans d'autres secteurs de la Ville de Montréal, notamment au Vieux-Port et sur l'île Sainte-Hélène.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre des Championnats du monde Route UCI, plusieurs épreuves et activités connexes se tiendront sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont entre le 23 et le 27 septembre 2026. Ces événements emprunteront un circuit routier d'une longueur de 13,4 km autour du mont Royal, incluant des segments situés dans l'arrondissement.

Les activités prévues sont les suivantes :

- **23 septembre 2026**
 - Entraînement (6 h à 12 h) : reconnaissance du parcours par les athlètes
 - Gran Fondo (13 h à 17 h) : activité participative à caractère bénéfice
- **24 septembre 2026**
 - Course Femmes U23 (9 h à 12 h 45) : 10 tours du circuit
 - Course Hommes Junior (13 h 30 à 17 h) : 10 tours du circuit
- **25 septembre 2026**
 - Course Hommes U23 (9 h à 13 h 20) : 13 tours du circuit
 - Course Femmes Junior (14 h 15 à 16 h 35) : 6 tours du circuit
- **26 septembre 2026**
 - Course Femmes Élite (9 h à 14 h 10) : parcours total de 180,4 km, incluant 6 tours du circuit après un segment initial en provenance de Brossard
- **27 septembre 2026**
 - Course Hommes Élite (9 h à 14 h 10) : parcours total de 273,7 km, incluant 12 tours du circuit après un segment initial en provenance de Brossard

Les départs et arrivées des épreuves sur circuit sont localisés au parc Jeanne-Mance, à l'exception des courses du 26 et 27 septembre qui débiteront au Quartier Dix30.

L'ensemble des épreuves utilisant le circuit autour du Mont Royal empruntera les mêmes axes routiers sur le territoire d'Outremont. Les rues touchées sont :

- Avenue Vincent-d'Indy (entre Édouard-Monpetit et Côte-Sainte-Catherine)
- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine (entre Vincent-d'Indy et Pagnuelo)
- Boulevard Mont-Royal (entre Pagnuelo et Fernhill)
- Boulevard Mont-Royal (entre Fernhill et Côte-Ste-Catherine)
- Avenue Pagnuelo (entre Côte-Sainte-Catherine et Mont-Royal)
- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine (entre Villeneuve/Maplewood et Mont-Royal)

Afin d'assurer la tenue sécuritaire des épreuves, des **fermetures complètes de rues** seront

requis sur ces axes, selon les plages horaires suivantes :

- 23 septembre 2026 : de 6 h à 17 h
- 24 septembre 2026 : de 6 h 45 à 18 h 15
- 25 septembre 2026 : de 6 h 45 à 17 h 45
- 26 septembre 2026 : de 7 h à 16 h
- 27 septembre 2026 : de 7 h à 18 h

Par ailleurs, des **interdictions de stationnement temporaires** seront également mises en place sur les rues concernées. Les plages horaires précises de ces interdictions demeurent à confirmer ultérieurement, en fonction des besoins opérationnels et des directives des organisateurs et des services municipaux impliqués. Ces plages horaires seront communiquées dès que le comité organisateur pourra finaliser tous les aspects techniques en lien avec la logistique du parcours.

Ces mesures visent à garantir la sécurité des participants, des usagers du réseau routier et du public, ainsi que le bon déroulement de cet événement d'envergure internationale.

En complément des fermetures de rues et des interdictions temporaires de stationnement prévues dans le cadre des Championnats du monde Route UCI, certaines voies locales (notamment les avenues Willowdale, Vincent-d'Indy, de la Brunante, Hazelwood et Glencoe) seront rendues inaccessibles pendant l'événement.

Dans ce contexte, il est recommandé de **suspendre temporairement l'application de certaines dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)**, afin de limiter les contraintes pour les résidents et d'assurer une gestion optimale du stationnement dans les secteurs adjacents.

Plus précisément, il est proposé de suspendre :

- les règles relatives à l'entretien de la chaussée ;
- les limitations de stationnement d'une durée maximale de deux (2) heures ;
- les dispositions concernant le stationnement réservé aux détenteurs des vignettes SRRR #1, 3 et 4.

Ces suspensions s'appliqueraient **du 23 au 27 septembre 2026 inclusivement**, sur les avenues suivantes :

- Avenue Robert (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et la limite nord)
- Avenue Peronne (entre les avenues Robert et de Vimy)
- Avenue Kelvin (entre les avenues de Vimy et Hartland)
- Avenue de Vimy (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie)
- Avenue Saint-Germain (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Kelvin)
- Avenue Dunlop (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie)
- Avenue Ainslie (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Kelvin)
- Avenue Hartland (entre les avenues Kelvin et Lajoie)
- Avenue Rockland (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie)
- Avenue Davaar (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie)
- Avenue McEachran (entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Lajoie)
- Place Cambrai
- Avenue Bernard (entre les avenues McEachran et Rockland)
- Avenue Lajoie (entre McEachran et la limite ouest)
- Avenue Springgrove
- Avenue Prince-Philip

- Avenue Maplewood (entre l'avenue Pagnuelo et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine)
- Avenue Duchastel
- Avenue Roskilde
- Avenue McCulloch (entre le chemin du Mont-Royal et l'avenue Maplewood)
- Avenue Fernhill

Il est à noter que les **zones d'interdiction de stationnement en tout temps demeureront en vigueur**, notamment aux abords des parcs et dans toute zone identifiée pour des raisons de sécurité.

JUSTIFICATION

Retombées économiques majeures pour le Québec et le Canada

1. Des milliers de visiteurs nationaux et internationaux
2. Un impact médiatique mondial, comparable aux plus grands événements sportifs
3. Cet événement ne sera pas seulement une vitrine pour les meilleurs talents cyclistes du monde, mais également un catalyseur significatif pour l'économie locale et nationale.
4. Une visibilité internationale pour Montréal et les municipalités d'accueil :
 - Plus de 800 médias
 - Télédiffusion dans 150 pays pendant plus d'une semaine
 - 250 millions de téléspectateurs qui pourront admirer les principaux attraits de la ville et de ses environs
 - Plus de 500 000 spectateurs nationaux et internationaux
5. La fermeture est une étape essentielle à la réalisation de l'événement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réfection de l'avenue Mont-Royal de Courcelette à McCulloch se fait dans le cadre du PCPR 2026

- L'arrondissement a reçu un montant de 30 000 \$ pour l'activation de site lors des journées de compétitions.
- Une brigade propreté financée par les services centraux de la Ville sera mise en place exclusivement pour l'événement et les excédants du budget, s'il y en a, seront redistribués au prorata aux arrondissements pour couvrir certains coûts associés à l'événement.
- Les coûts liés aux services requis par l'arrondissement, pour le soutien à la réalisation de cet événement, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

La tenue des Championnats du monde Route UCI à Montréal s'inscrit en cohérence avec les orientations et priorités du Plan stratégique Montréal 2030, notamment les suivantes :

1. Accélérer la transition écologique

La tenue d'un événement sportif axé sur le cyclisme contribue à la promotion des modes de

mobilité durable et active, en cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de transformation des habitudes de déplacement.

2. Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion

L'événement, accessible au public et comprenant des activités participatives comme le Gran Fondo, favorise le **rassemblement de la communauté**, la participation citoyenne et l'accès à des activités sportives inclusives.

3. Amplifier la démocratie et la participation

La planification et la mise en œuvre de l'événement mobilisent plusieurs partenaires institutionnels et communautaires et nécessitent une **communication soutenue avec les citoyens**, notamment en lien avec les entraves à la circulation et les impacts dans les milieux de vie.

4. Stimuler l'innovation et la créativité

L'accueil d'un événement d'envergure internationale constitue une vitrine pour le savoir-faire montréalais en matière d'organisation d'événements et favorise les **partenariats et l'innovation** dans la gestion de l'espace public et de la logistique événementielle.

Contribution aux priorités territoriales

- **Des quartiers vivants** : malgré les entraves temporaires (fermetures de rues et ajustements du stationnement), l'événement contribue à l'animation du territoire et au dynamisme des milieux de vie.
- **Une métropole vibrante et rayonnante** : les Championnats participent directement au **rayonnement international de Montréal** et à son attractivité en tant que destination de grands événements sportifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- 16 322 adresses sont touchées par les secteurs entravés
- 1 secteurs enclavés: Claude-Champagne, Pagnuelo, Côte-SainteCatherine, boulevard du MontRoyal
- 5 lignes d'autobus détournées pendant l'événement (51, 119, 129, 144, 368)
- Accès à la station Edouard-Monpetit du REM affecté
- Stationnement sur rue retiré
- Accès aux écoles suivantes affecté : St-Germain, Pensionnat St-Nom-de-Marie, École de musique Vincent-d'Indy, Université de Montréal
- Principaux liens cyclables touché : Côte-Ste-Catherine, Vincent-d'Indy, Édouard-Monpetit, parc du Mont-Royal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en collaboration entre les services centraux de la Ville de Montréal, le promoteur et le service des communication de l'arrondissement d'Outremont. Il est question d'avis aux résidents, de rencontre avec les parties prenantes, de publication sur les différentes plates-formes numériques, affichage visuel, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-05-12

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualité de vie



Dossier # : 1266737016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre la rue Hutchison et l'avenue Querbes, le lundi 14 septembre 2026, de 17 h 30 à 22 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque de Cycles Régis »

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737016;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre la rue Hutchison et l'avenue Querbes le lundi 14 septembre 2026, de 17 h 30 à 22 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycles Régis ».

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:57

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre la rue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre la rue Hutchison et l'avenue Querbes, le lundi 14 septembre 2026, de 17 h 30 à 22 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque de Cycles Régis »

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, la Fédération québécoise de sports cyclistes par l'entremise de Charles Huot, organisateur de l'événement, a produit deux événements cyclistes sur le territoire de l'arrondissement qui incluaient les meilleurs cyclistes québécois et canadiens. Tous deux tenus sous la forme d'un critérium, les deux événements ont été un succès mais c'est le second événement sur l'avenue Laurier Ouest qui aura marqué les esprits en raison de la beauté du site et de la foule présente. Fier de ce succès, M. Huot récidive et désire proposer à nouveau un critérium dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest pour une 4e année consécutive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0234 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre les avenues Hutchison et Querbes le lundi 15 septembre 2025, de 13 h à 22 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycle Régis »;

CA25 16 0111 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher, de l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau, de l'avenue Manseau entre Outremont et Wiseman et de l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard. Édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 24 mai 2025 de 10 h à 20 h;

CA24 16 0195 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Laurier Ouest, entre l'avenue Hutchison et le Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, des avenues Durocher et Querbes, entre les avenues Fairmount et Laurier et de l'avenue Fairmount, entre les avenues

Hutchison et Querbes le lundi 16 septembre 2024, de 18 h à 21 h, dans le cadre de l'événement « Triptyque Cycle Régis »;

CA24 16 0122 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Outremont et McEachran et de l'avenue McEachran entre le Chemin Bates et l'avenue Du Manoir et l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 de 14 h à 20 h;

CA23 16 0255 - 1236737009: Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à septembre 2023;

CA23 16 0109 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

La course aura lieu le lundi 14 septembre 2026 de 17 h 30 à 21 h et consistera en un quadrilatère de 1 km sur lequel les cyclistes effectueront plusieurs tours. Le quadrilatère se déroulera sur l'avenue Laurier Ouest entre Hutchison et Côte-Ste-Catherine, Hutchison entre Fairmount et Laurier, Fairmount entre Hutchison et Bloomfield et Querbes entre Fairmount et Laurier.

La SDC Laurier Ouest a été consultée pour la tenue de cette événement et a donné son aval.

Une planche de signalisation a été émise pour l'événement et les services concernés de l'arrondissement en ont fait l'évaluation et ont donné leur aval.

Une interdiction de stationnement sera mise en place sur les avenues touchées par la fermeture de rue et l'horaire d'interdiction sera de 16 h à 22 h le 14 septembre 2026. L'agence de mobilité sera mise à contribution pour le remorquage des véhicule sur le parcours.

En plus de la fermeture de rue, l'organisation de l'événement désire occuper la Place Kate-McGarrigle le 14 septembre de 14 h à 22 h pour y installer certains kiosques et un camion de nourriture de rue.

Pour l'événement, les organisateurs demandent les dérogations suivantes :

- dérogation pour le bruit de 17 h 30 à 22 h;
- dérogation pour la vente sur l'espace public de 18 h à 21 h;
- dérogation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées de 18 h à 21 h.

Une équipe de bénévoles pour les premiers soins et une équipe pour la sécurité du site et de l'événement seront sur place pour s'assurer du bon fonctionnement de l'événement. Comme par les années précédentes, la présence du SPVM pour assurer la fermeture de rue et la sécurité de l'événement est nécessaire et des discussions sont en cours avec le PDQ 26 en ce sens.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a été consulté pour la fermeture de l'avenue Hutchison entre Laurier et Fairmount et a donné son aval à la fermeture. Le permis d'occupation est joint à ce GDD.

JUSTIFICATION

Événement qui a connu du succès en 2023 et 2024 qui fait la promotion du cyclisme comme saine habitude de vie. L'événement permet aussi aux cyclistes québécois et canadiens de compétitionner dans un milieu urbain.

Organisation sérieuse avec de nombreuses années d'expérience dans le domaine.

Permet le rayonnement de l'arrondissement Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Dans le cas de l'événement « Triptyque Cycle Régis », il est question de transport et prêt de matériel, de nettoyage de la chaussée et d'installation de panneaux d'interdiction de stationnement. Ces tâches se feront dans les heures régulières des équipes de la voirie et des parcs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir un événement public dans l'arrondissement, les citoyens et citoyennes peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilité climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'événement offre une opportunité aux cyclistes féminines de participer à une course sur route alors que ce genre d'épreuves sont peu présentes sur le circuit actuellement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture des avenues Laurier Ouest, Hutchison, Querbes et Fairmount pour la durée de l'événement.

Les résidents des avenues Durocher et De l'Épée situées entre Fairmount et Laurier seront enclavés par l'événement et ne pourront sortir du secteur avec leur véhicule qu'en cas d'urgence.

Les écoles seront avisées par le promoteur de la fermeture de l'avenue Fairmount dès 17 h 30.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur fera la promotion de son événement en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. En raison de la fermeture de rues :

- des avis de fermeture de rues en coroplasts jaunes seront installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les avenues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur 7 jours avant l'événement. Ces avis porteront sur l'événement ainsi que sur les avenues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements seront informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informeront le service 311 de la Ville de Montréal et enverront des avis aux médias;
- les promoteurs devront remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de cet événement.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-06

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1266737017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont de septembre à décembre 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de septembre à décembre 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737017;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête de la Rentrée** » organisé par le Collège Ste-Anne Buissonnière;
- Événement « **Épluchette de saisons 26-27** » organisé par Casteliers;
- Événement « **10^e édition de grandes oreilles** » organisé par l'organisme Grandes Oreilles;
- Événement « **Parade Bagleiten** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël;
- Événement « **Première : La meilleure façon, c'est par accident** » organisé par la Corporation du Théâtre Outremont;
- Événement « **Promotion commerciale pendant la course de vélo UCI** »,organisé par la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest;
- Événement « **Cercle de paix** » organisé par l'organisme Méditer en ligne;
- Événement « **La fête des récoltes** » organisé par l'organisme Outremont en famille;
- Événement « **Activation Mondiaux UCI** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Cross-country Collège Stanislas primaire** » organisé par le Collège Stanislas;

- Événement « **Parade Bagleiten** » organisé par la Congrégation Amour pour Israël;
- Événement « **Cross-country Collège Stanislas secondaire** » organisé par le Collège Stanislas;
- Événement « **Halloween à la MIAM 2026** » organisé par Casteliers;
- Événement « **Parade des Citrouilles** » organisé par l'organisme Outremont en famille;
- Événement « **Journée mondiale de la méditation** », organisé par l'organisme Méditer en ligne.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 09:57
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont de septembre à décembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2026 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).
- Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-1171)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 16 0141 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de juin à août 2026;

CA26 16 0079 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois d'avril au mois d'octobre 2026;

CA26 16 0042 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont les mois de mars et mai 2026;

CA26 16 0022 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026;

CA26 16 0302 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de décembre 2025 au mois de mai

2026;

CA25 16 0213 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025;

CA25 16 0148 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025;

CA25 16 0110 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025.

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2026. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2026.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact(s)
Fête de la rentrée	Collège Ste-Anne Buissonnière	Mercredi 9 septembre 2026	Parc Beaubien	Rassemblement festif de début d'année pour les élèves et les parents du primaire	Non	400 personnes	Occupation du parc Beaubien pour l'événement.
Épluchette de la rentrée	Casteliers	Vendredi 11 septembre 2026	Place Micheline-Legendre	Annnonce des saisons respectives des résidents de la MIAM, soit Casteliers et l'AQM, sous forme d'épluchette de blé d'inde	Oui	75 personnes	Occupation de la place Micheline-Legendre pour la durée de l'événement.
Grandes Oreilles	Grandes Oreilles	Vendredi 11 au dimanche 13 septembre 2026	Parc St-Viateur et Place Kate-McGarrigle	Festival musical pour toute la famille. Prestations, ateliers et animation sont offerts gratuitement pendant trois jours en septembre	Oui	2000 personnes	Occupation du Parc Saint-Viateur et de la place Kate McGarrigle pour la durée de l'événement.

Parade Bagleiten	Congrégation Amour pour Israël	Dimanche 13 septembre 2026	Avenue Durocher entre Lajoie et Van Horne	Accompagner chez lui le grand rabbin après la fin des vacances	Non	100 personnes	Circulation automobile non autorisée pour la durée de la parade.
Première : <i>La meilleure façon, c'est par accident</i>	Théâtre Outremont	Mercredi 16 septembre 2026	Trottoir devant le théâtre Outremont	Le Théâtre organise la première du film <i>La meilleure façon, c'est par accident</i> , et un tapis rouge sera installé dehors avec, en cas de pluie, une marquise de 10' x 20'. Pendant l'entrée en salle (18:00-19:00) les invités seront invités à passer par le tapis rouge pour avoir leur photo prise par un photographe professionnel	Non	300 personnes	Occupation de l'espace devant le théâtre et une partie du trottoir.
Promo commerciale	SDC Laurier Ouest	Samedi 19 au dimanche 27 septembre	Laurier Ouest	Les commerçants sont invités à sortir sur le trottoir tables, présentoirs, supports contenant leur marchandise pendant l'événement UCI	Non	5 000 personnes au total	Installation de kiosques et d'espace de vente sur le trottoir devant les commerces participants.
Journée de la méditation	Méditer en ligne	Dimanche 20 septembre 2026	Parc St-Viateur	Événement de méditation afin de souligner la journée internationale de la paix du lundi 21 septembre	Non	40 personnes	Occupation d'une partie du parc Saint-Viateur pour la durée de l'événement.
Fête des récoltes	Outremont en famille	Dimanche 20 septembre 2026	Parc Beaubien	Fête citoyenne pour souligner les récoltes des jardins collectifs et initier la population aux bases de l'agriculture urbaine	Oui	300 personnes	Occupation d'un espace du parc Beaubien pour la durée de l'événement.

Activation Mondiaux UCI	Arrondissement Outremont	Mercredi 23 au dimanche 27 septembre 2026	Ruelle à l'est de Rockland entre Côte-Ste-Catherine et Bernard	Dans le cadre des Mondiaux de cyclisme UCI à Montréal, l'arrondissement organise un site d'activation à l'hôtel de ville d'Outremont et dans le stationnement adjacent côté Rockland. Pour des raisons de sécurité, la ruelle doit être fermée à la circulation pour la durée de l'événement	Oui	300 personnes par jour	Fermeture de la ruelle située entre Rockland et Davaar et entre le Chemin de la Côte-Ste-Catherine et l'avenue Bernard.
Cross-country primaire	Stanislas	Vendredi 2 octobre 2026	Parc Beaubien	Dans le cadre de la fin du cycle en éducation physique, les élèves du primaire participent à une course de 1 à 2 km tenue à l'intérieur du parc Beaubien et sur le terrain synthétique et naturel du parc Beaubien	Oui	1000 personnes	Occupation du parc Beaubien pour l'événement
Parade Bagleiten	Congrégation Amour pour Israël	Dimanche 4 octobre 2026	Avenue Durocher entre Lajoie et Van Horne	Accompagner chez lui le grand rabbin après la fin des vacances	Non	100 personnes	Circulation automobile non autorisée pour la durée de la parade.

Cross-country secondaire	Stanislas	Jeudi 22 octobre 2026	Avenue Stuart et Parc Beaubien	Dans le cadre de la fin du cycle en éducation physique, les élèves de secondaire 1 à 5 participent à une course de 3 à 4 km organisée au parc Beaubien et dans les rues avoisinantes. L'événement comprend 5 départs de 200 élèves à la fois	Oui	1000 personnes	Fermeture de l'avenue Stuart entre Côte-Ste-Catherine et Bernard et de l'avenue St-Viateur entre Stuart et Wiseman. Occupation du parc Beaubien pour la durée de l'événement.
Halloween à la MIAM	Casteliers	Samedi 31 octobre 2026	Place Micheline-Legendre	Activité pour l'Halloween à la Place Micheline-Legendre avec brasero au propane, guimauves à griller et soupe de sorcière (chocolat chaud Alex Platel)	Oui	200 personnes	Occupation de la Place Micheline-Legendre pour la durée de l'événement.
Parade des citrouilles	Outremont en famille	Dimanche 1er novembre 2026	Parc Pratt	La parade des citrouilles est un événement rassembleur qui permet de prolonger le plaisir de fêter l'halloween par une illumination de citrouilles, une petite offre alimentaire et une sensibilisation au compostage. Les citrouilles sont ensuite disposées et compostées en partenariat avec l'arrondissement	Oui	400 personnes	Occupation du parc Pratt pour la durée de l'événement.
Journée de la méditation	Méditer en ligne	Dimanche 20 décembre 2026	Parc St-Viateur	Événement de méditation pour célébrer la Journée mondiale de la méditation	Non	40 personnes	Occupation d'une partie du parc Saint-Viateur pour la durée de l'événement.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et

intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-06

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite
de vie



Dossier # : 1266737019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement "Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour" qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 13 septembre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737019;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement "Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour" qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 13 septembre 2026.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:55

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement "Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour" qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 13 septembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, l'Union Cycliste Internationale (UCI) tenait pour la première fois de son histoire deux courses de son championnat World Tour en Amérique. Le succès des dernières éditions du Grand Prix Cycliste de Montréal (GPCM) a démontré le grand intérêt que suscite cet événement. Depuis déjà douze ans, le Grand Prix Cycliste de Montréal (GPCM) a bâti sa renommée tant au niveau national qu'à l'international. Le GPCM a accueilli les plus grands coureurs du monde dont plusieurs vainqueurs du Tour de France, des champions du monde et champions olympiques notamment Greg Van Avermaet, Peter Sagan, Chris Froome, Vincenzo Nibali, Tadej Pogacar et plusieurs autres.

En septembre 2022, l'Union Cycliste Internationale (UCI) annonçait l'octroi des Championnat du Monde Cyclisme sur route de 2026 à Montréal. Ce Championnat figure dans le palmarès des dix événements sportifs les plus importants de la planète. Une grande marque de confiance pour le comité organisateur des GPCQM.

Le 13 septembre prochain, Montréal sera l'hôte des meilleurs cyclistes au monde sous le label World Tour. En ce qui concerne les épreuves, le label World Tour regroupe les plus grandes courses cyclistes du calendrier international.

À la suite de discussions avec l'Union Cycliste Internationale (UCI) et approuvé par le Conseil du Cycliste Professionnel (CCP), le GPCM présentera en 2026 une course de 209.1 km soit 17 tours du circuit de 12.3 km. Avec son parcours sélectif, Montréal se positionne comme un incontournable pour les meilleurs cyclistes au monde comme le démontre la victoire en 2022 du champion Slovène Tadej Pogacar 2 fois vainqueur du Tour de France. Le départ de l'épreuve sera donné à 10h15 et la fin de l'épreuve est prévue vers 16h25. L'épreuve est sous l'égide de l'union Cycliste Internationale (UCI) et de l'Association cycliste canadienne.

Le Grand Prix cycliste de Montréal (GPCM) se tiendra le dimanche 13 septembre 2026 sur le même parcours de l'édition 2025 et le Mont-Royal sera au centre de ce circuit de 12,3 km.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0181 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement "Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour" qui se tiendra le dimanche 14 septembre 2025, de 6 h à 17 h 30 et décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 14 septembre 2025;

CA24 16 0196 - 13 août 2024 : Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement "Grand Prix cycliste de Montréal UCI World Tour" qui se tiendra le dimanche 15 septembre 2024, de 6 h à 17 h 30 et une ordonnance décrétant une interdiction de stationnement sur diverses rues de l'arrondissement le dimanche 15 septembre 2024;

CA23 16 0255 - 8 août 2023 : Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'août à septembre 2023;

CA18 16 0254 - 6 août 2018 : D'autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 8^e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche, 9 septembre 2018; D'autoriser la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel;

CE18 1200 - 4 juillet 2018 : 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2018 - Quatrième partie; 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 8 juillet au 9 septembre 2018 selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel;

CA17 16 0291 - 4 juillet 2017 : D'Autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de la 7^e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 10 septembre 2017; D'autoriser la fermeture à la circulation automobile, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement, sur les chemins publics énumérés au sommaire décisionnel;

CA16 16 0266 - 1er août 2016 : D'autoriser l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la demande de "Grand Prix Cycliste World-Tour" pour la tenue de la 7^{ième} édition de l'événement "Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec" le dimanche 11 septembre 2016. D'autoriser la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, de 7 h à 17 h 30, le jour de l'événement : Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal; Boulevard Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine; Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le boulevard Mont-Royal; Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe; Avenue Perham;

CG16 0416 - 22 juin 2016 : d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h;

CE16 1008 - 8 juin 2016 : 1 - d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h ; 2 - d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ; 3 - d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que

de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche; 4 - de tenir compte, durant l'exécution des travaux de peinture : - qu'une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ; - que la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tels une ligne, une marque ou un signe au sol; - que cette autorisation est valable du 1^{er} au 25 septembre 2016; - qu'à l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée; - que les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles. 5. de recommander au conseil d'agglomération : d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h;

CA15 16 0245 - 6 juillet 2015 : D'édicter une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de la voie publique ainsi que la fermeture des rues suivantes, dans le cadre de l'événement « Grand Prix UCI World Tour Montreal », qui aura lieu le dimanche 13 septembre 2015, de 7 h à 17 h 30 : 1. Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal; 2. Avenue du Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine; 3. Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Mont-Royal; 4. Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et Glencoe; 5. Avenue Perham.

DESCRIPTION

Le parcours de 12.2 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit Ville-Marie, Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre Dame de Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Avenue du Parc, Chemin Camillien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-neiges côté est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Edouard-Montpetit, avenue Vincent D'Indy, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, avenue Claude-Champagne, l'avenue Mont-Royal, l'avenue du Parc et arrivée au site d'arrivée.

Voici le détail de la fermeture de rues dans les limites d'Outremont :

Vincent-D'Indy 8 h 15 à 17 h
(de Édouard-Montpetit à Ch. de la Côte Ste-Catherine)

Chemin de la Côte Ste-Catherine 8 h 15 à 17 h
(de Vincent D'Indy à Pagnuelo)

Pagnuelo 8 h 15 à 17 h
(de Côte Ste-Catherine à Mont-Royal)

Mont-Royal 8 h 15 à 17 h
(de Pagnuelo à Fernhill)

Mont-Royal 6 h à 17 h 30
(de Fernhill à Côte Ste-Catherine)

Chemin de la Côte Ste-Catherine 6 h à 17 h 30
(de Villeneuve / Maplewood à Mont-Royal) : **En périphérie du parcours**

Plusieurs autres avenues seront affectées par la fermeture de rues, ne permettant

qu'une circulation locale. Le SPVM sera responsable du service d'ordre et des divers points de fermeture.

INTERDICTION DE STATIONNER, LE DIMANCHE 13 SEPT. 2025 DE 00 H À 17 H

Portion parcours : Arrondissement Outremont

Vincent-D'Indy (côtés ouest et est)
(de Édouard-Montpetit à Ch. de la Côte Ste-Catherine)

Ch. de la Côte Ste-Catherine (côté nord)
(de Vincent-D'Indy à McEachran)

Pagnuelo (côté est et ouest)
(de Côte Ste-Catherine à Mont-Royal)

Mont-Royal (côté nord et sud)
(de Pagnuelo à Côte Ste-Catherine)

INTERDICTION DE STATIONNER, LE DIMANCHE 13 SEPT. 2026 DE 7 H À 18 H (STM)

Van Horne (côté nord) de Rockland à Antonine-Maillet

Van Horne (côté sud) de Rockland à Davaar

Vérification de la chaussée et réfection au besoin par l'équipe de la voirie de l'arrondissement

Détails : s'assurer que le parcours ne comporte aucun danger pour les cyclistes. La chaussée devra être vérifiée (trous, crevasses, etc.) et au besoin, des travaux de réfection devront être effectués. **Une attention devra être portée sur Mont-Royal côté nord à l'intersection Côte Ste-Catherine (aplanir vallon).** À cet endroit les cyclistes roulent à très grande vitesse.

S'assurer qu'il n'y a pas de travaux opérationnels (Ville) sur le parcours qui pourraient nuire au bon déroulement de l'événement.

La base hémisphérique avec l'arrêt stop situé au centre de la chaussée sur Mont-Royal à l'intersection de Duchastel devra être retirée le samedi 12 septembre avant 16 h et repositionnée le dimanche 27 septembre après 18 h suite aux Championnats du Monde de cyclisme 2026..

Échéancier :

Finalisé : Mardi 8 septembre 2026

Nettoyage du parcours par l'équipe de la voirie de l'arrondissement

Détails : la chaussée du parcours emprunté par les cyclistes devra être nettoyée et balayée par des véhicules balais avant et après l'événement.

Échéancier :

nettoyage avant l'événement : samedi 12 septembre 2026

nettoyage après l'événement : dimanche 13 septembre 2026 après 18 h

Déplacement base de béton par la voirie d'arrondissement

Détails : afin d'offrir un parcours sécuritaire aux cyclistes, toutes les bases de béton (voir photo ci-dessous) sur la chaussée du boulevard du Mont-Royal devront être déplacées et positionnées à au moins 6 pieds à l'extérieur de la chaussée.

Échéancier : les bases devront être déplacées au plus tard le vendredi 11 septembre 13 h.

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité de la Ville, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Impossibilité de circuler et se stationner sur les avenues fermées pour l'événement;
- Enclavement de certains secteurs de l'arrondissement pour la durée de l'événement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermeture de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-30

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualité de vie



Dossier # : 1265069030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027

ATTENDU QUE la volonté de créer un milieu de vie sécuritaire aux abords des écoles Guy-Drummond et des collèges Stanislas pour les usagers des écoles ainsi que les résidents du secteur est une priorité pour le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE les projets de fermeture antérieurs ont permis l'appropriation de l'espace public par les citoyennes et citoyens, l'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire le projet pour la saison automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), pour la saison hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et pour la saison printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069030 ;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER, en vertu des article 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie pour les saisons automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28

juin 2027.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 09:10
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069030

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant les projets de fermeture automnale 2026, hivernal 2026-2027 et printanière 2027 du boulevard Dollard entre les avenues Lajoie et Van Horne et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour les périodes temporaires indiquées au présent sommaire et pour édicter une ordonnance en vertu du règlement suivant :

- *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), article 17.1 et 17.2*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0211 - 12 août 2025 - Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2025 à partir de la semaine du 20 août jusqu'au 30 novembre 2025, hivernale 2025-2026 à partir de la semaine du 1er décembre 2025 jusqu'au 24 avril 2026 et printanière 2026 à partir de la semaine du 25 avril jusqu'au 24 juin 2026. - *réf: GDD 1255069026*

CA25 16 0084 - 06 mai 2025 - Édicter, conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*, une ordonnance pour autoriser la mise en place

de la fermeture du boulevard Dollard entre les avenues Van Horne et Lajoie pour la saison printanière débutant dans la semaine du 19 avril au 23 juin 2025 inclusivement. - *réf: GDD 1255069007*

CA24 16 0300 - 03 décembre 2024 : Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance permettant la fermeture partielle de la partie du boulevard Dollard entre les avenues Van Horne et Lajoie pour la période comprise entre la semaine du 21 décembre 2024 à la semaine du 19 avril 2025 - *réf: GDD 1245069034*

CA24 16 0241 - 08 octobre 2024 : Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance pour autoriser la fermeture partielle du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, du 2 novembre 2024 au 18 avril 2025 - *réf: GDD 1245069022*

CA24 16 0149 - 04 juin 2024 : ADDENDA – Modifier l'ordonnance OCA24 16 0119 entérinée par le conseil de l'arrondissement lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 7 mai 2024 afin d'autoriser la fermeture complète à la circulation automobile du boulevard Dollard jusqu'au 22 juin puis du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement - *réf: GDD 1245069014*
ADDENDA

CA24 16 0119 - 07 mai 2024 : Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance pour autoriser la mise en place de la fermeture du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les périodes du 08 mai au 21 juin 2024 inclusivement et du 19 août au 31 octobre 2024 inclusivement - *réf: GDD 1245069014*

CA24 16 0269 - 05 novembre 2024 : Édicter, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance pour autoriser la mise en place de la fermeture complète du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour la période du 9 novembre au 20 décembre 2024 inclusivement - *réf: GDD 1243711028*

CA23 16 0389 - 14 décembre 2023 : Édicter, en vertu des articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture partielle du boulevard Dollard entre l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie, dans le cadre d'un projet pilote de fermeture pour la période comprise entre le 23 décembre 2023 et le 21 juin 2024, dans l'arrondissement d'Outremont - *réf: GDD 1236965009*

CA23 16 0350 - 07 novembre 2023 : Édicter, en vertu du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la mise en place d'un projet pilote visant la fermeture du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, du 1er novembre 2023 au 23 décembre 2023 - *réf: GDD 1236359002*

CA22 16 0232 - 04 juillet 2022 : Modifier l'ordonnance édictée par le conseil le 7 juin 2022 (*réf.: CA22 160196*) / Édicter en vertu des articles 17.1 et 17.2 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile du boulevard Dollard, entre le 2^e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du 28 juin au 25 août 2022 inclusivement, pour la période estivale et la piétonnisation du boulevard Dollard - *réf: GDD 1226737005*

CA21 16 0146 : Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation et la piétonnisation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement sous-terrain du Collège Stanislas, du jeudi 13 mai au lundi 1er novembre 2021 inclusivement, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement. - Autoriser, conformément à l'article 9.1 du

Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), une dérogation à l'article 9 dudit règlement dans le cadre de la tenue de l'événement.

CA20 16 0210 - 2 juillet 2020 : Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre l'avenue Van Horne et le stationnement au sud de Van Horne, pendant une période comprise entre le lundi 6 juillet 2020 et le dimanche 23 août 2020, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

CA19 16 0280 - 11 juillet 2019 : Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pendant une période comprise entre le vendredi 26 juillet 2019 et le dimanche 18 août 2019, pour l'aménagement de La Guinguette éphémère, espace convivial d'échanges pour les citoyens et citoyennes de l'arrondissement.

CA18 16 0198 - 4 juin 2018 : Édicter une ordonnance visant à autoriser la fermeture à la circulation du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, selon le plan joint au sommaire décisionnel, du samedi 30 juin au dimanche 29 juillet 2018 pour la tenue d'activités estivales de l'arrondissement et pour une semaine supplémentaire selon les conditions météorologiques.

DESCRIPTION

L'objet de l'ordonnance vise à autoriser la mise en place d'un projet visant les fermetures du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie, pour les saisons automnale 2026 à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques), hivernale 2026-2027 à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027 et printanière 2027 à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027.

JUSTIFICATION

L'arrondissement d'Outremont souhaite reconduire le projet pour les saisons suivantes :

- Automnale débutant à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques)

La fermeture du boulevard Dollard sera complète et ce, tout en conservant l'accès au garage souterrain situé près de l'avenue Lajoie ainsi que l'accès au débarcadère d'autobus scolaires situé près de l'avenue Van Horne.

Tronçon visé

- Fermeture du côté est du boulevard Dollard entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie.
- Fermeture du côté ouest du boulevard Dollard entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement intérieur au nord de l'avenue Lajoie.

Date de fermeture

- Semaine du 17 août à la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions

météorologiques)

Transport en commun

- La fermeture complète du boulevard Dollard n'a aucune incidence sur le transport en commun à proximité.

Mobilier urbain :

- Des tables à pique-nique et des chaises seront installées uniquement sur le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne.

Transport scolaire

- L'espace situé entre l'avenue Van Horne et le 2e terre-plein au sud de Van Horne sera réservé aux autobus scolaires.

Validation

- Le projet de fermeture obtient l'appui des deux institutions scolaires touchées par la fermeture, soit le Collège Stanislas et l'école Guy-Drummond;
- Le SPVM et le SAMU sont en désaccord avec cette fermeture. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments soulevés par le SPVM en lien avec cette position:
- Enjeux d'accessibilité aux écoles;
- Pression de la fermeture sur les rues avoisinantes;
- Enjeux de sécurité à l'intersection de l'avenue Lajoie et du boulevard Dollard;
- Confusion quant à l'accès au garage souterrain du Collège Stanislas.
- Le SIM autorise cette fermeture.

- Hivernale débutant à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027

La fermeture du boulevard Dollard sera partielle entre les avenues Lajoie et Van Horne.

Tronçon visé

- Fermeture du côté est du boulevard Dollard entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie. Pour assurer les opérations de déneigement du côté est du boulevard Dollard, le bloc de béton utilisé pour fermer l'intersection nord-est du boulevard Dollard et de l'avenue Lajoie doit être retiré et remplacé par des tréteaux. Cet ajout permettra le passage de la machinerie pour assurer le déblaiement de la chaussée et le chargement de la neige.

Dates de fermeture

- Semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) à la semaine du 26 avril 2027.

Transport en commun

- Cette fermeture partielle du boulevard Dollard n'a aucune incidence sur le transport en commun à proximité.

Transport scolaire

- L'espace situé sur le côté est du boulevard Dollard entre l'avenue Van Horne et le 2e terre-plein au sud de Van Horne sera réservé aux autobus scolaires.

Validation

- Le projet de fermeture obtient l'appui des deux institutions scolaires touchées par la fermeture, soit le Collège Stanislas et l'école Guy-Drummond;

- Cette configuration n'est pas recommandée par le SPVM et le SAMU, puisque le remplacement du bloc de béton par des tréteaux ou d'autres dispositifs flexibles réduit considérablement le niveau de contrôle de l'accès au périmètre fermé. De tels dispositifs peuvent être facilement franchis ou déplacés par un véhicule, ce qui augmente le risque qu'une voiture pénètre dans la zone réservée aux piétons et compromette leur sécurité en les exposant à un risque de collision.

- Le SIM autorise cette fermeture.

- Printanière débutant à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027

La fermeture du boulevard Dollard sera donc complète et ce, tout en conservant l'accès au garage souterrain situé près de l'avenue Lajoie ainsi que l'accès au débarcadère d'autobus scolaires situé près de l'avenue Van Horne.

Tronçon visé

- Côté est du boulevard Dollard entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie.

- Côté ouest du boulevard Dollard entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement intérieur au nord de l'avenue Lajoie.

Date de fermeture

- Semaine du 26 avril à la semaine du 28 juin 2027.

Transport en commun

- La fermeture complète du boulevard Dollard n'ont aucune incidence sur le transport en commun à proximité.

Mobilier urbain :

- Des tables à pique-nique et des chaises seront installées uniquement sur le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne.

Transport scolaire

- L'espace situé entre l'avenue Van Horne et le 2e terre-plein au sud de Van Horne sera réservé aux autobus scolaires.

Validation

- Le projet de fermeture obtient l'appui des deux institutions scolaires touchées par la fermeture, soit le Collège Stanislas et l'école Guy-Drummond;
- Le SPVM et le SAMU sont en désaccord avec cette fermeture. Vous trouverez ci-dessous quelques éléments soulevés par le SPVM en lien avec cette position:
 - Enjeux d'accessibilité aux écoles;
 - Pression de la fermeture sur les rues avoisinantes;
 - Enjeux de sécurité à l'intersection de l'avenue Lajoie et du boulevard Dollard;
 - Confusion quant à l'accès au garage souterrain du Collège Stanislas.
- Le SIM autorise cette fermeture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à ces fermetures seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 3 : L'objectif principal est d'augmenter les déplacements actifs dans les secteurs concernés en améliorant le partage de l'espace public et en accordant une priorité aux usagers de la route les plus vulnérables.

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

TEST CLIMAT

Le dossier est cohérent avec la carboneutralité de la Ville, notamment en favorisant les déplacements actifs et en réduisant localement la circulation automobile aux abords de l'école. Toutefois, il n'influence pas la vulnérabilité climatique du territoire.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La fermeture temporaire de la rue améliore la sécurité et l'accessibilité des déplacements aux abords de l'école pour l'ensemble des usagers notamment les enfants et les personnes vulnérables tout en étant cohérente avec les objectifs municipaux d'équité, d'inclusion et de mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le tronçon du boulevard Dollard compris entre le 2e terre-plein et l'avenue Lajoie sera fermé complètement à la circulation à partir de la semaine du 17 août jusqu'à la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques).

Le tronçon du boulevard Dollard compris entre le 2e terre-plein et l'avenue Lajoie sera fermé

partiellement à la circulation à partir de la semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques) jusqu'à la semaine du 26 avril 2027.

Le tronçon du boulevard Dollard compris entre le 2e terre-plein et l'avenue Lajoie sera fermé complètement à la circulation à partir de la semaine du 26 avril jusqu'à la semaine du 28 juin 2027.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Information et sensibilisation auprès des responsables de l'école Guy Drummond et du Collège Stanislas.
- Communication par les directions scolaires.
- Diffusion de l'information à travers nos différents réseaux sociaux et l'info-lettre de l'arrondissement.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Installation des dispositifs de fermeture : semaine du 17 août 2026
- Modification des dispositifs de fermeture : semaine du 30 novembre 2026 (sous réserve des conditions météorologiques)
- Modification des dispositifs de fermeture : semaine du 26 avril 2027
- Retrait des dispositifs de fermeture : semaine du 28 juin 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-10

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1269943002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant la vente de produits et services sur le domaine public à l'occasion d'une promotion commerciale organisée par la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest du 24 au 27 septembre 2026 dans le cadre de l'événement Grand prix cycliste de Montréal UCI World Tour

ATTENDU QUE les Championnats du monde Route UCI figurent parmi les compétitions sportives internationales les plus prestigieuses, tant en raison de leur importante visibilité que des retombées économiques significatives qu'ils génèrent pour les villes hôtes;

ATTENDU QUE dans le cadre des Championnats du monde Route UCI, plusieurs épreuves et activités connexes se tiendront sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont entre le 23 et le 27 septembre 2026 et que ces événements emprunteront un circuit routier d'une longueur de 13,4 km autour du mont Royal, incluant des segments situés dans l'arrondissement;

ATTENDU QU'UN site dédié sera aménagé en bordure du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Davaar et Rockland, et que plusieurs activités sont prévues pour animer le site;

ATTENDU QU'IL sera permis aux commerces, commerces invités et organismes à tenir un kiosque de vendre de produits, services, nourriture et boisson alcoolisées et non alcoolisées, et ce pour répondre aux besoins des visiteuses et visiteurs se rendant sur le site pour assister à l'événement UCI;

ATTENDU les motifs indiqués au dossier décisionnel portant le numéro 1269943002;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant la vente de produits et services sur le domaine public à l'occasion d'une promotion commerciale organisée par la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest du 24 au 27 septembre 2026, entre 12h et 17h, dans le cadre de l'événement

Grand prix cycliste de Montréal UCI World Tour.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:58

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1269943002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant la vente de produits et services sur le domaine public à l'occasion d'une promotion commerciale organisée par la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest du 24 au 27 septembre 2026 dans le cadre de l'événement Grand prix cycliste de Montréal UCI World Tour

CONTENU

CONTEXTE

UCI est un événement sportif d'envergure internationale et son parcours traverse l'arrondissement d'Outremont. Un site dédié sera aménagé en bordure du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre les avenues Davaar et Rockland, et plusieurs activités sont prévues pour animer le site. Comme des commerces participeront et y feront de la vente, une ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA26 160140 - 1266737012 - Édicter, en vertu de Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues de l'arrondissement dans le cadre de l'événement Les Championnats du monde Route UCI Montréal 2026 qui se tiendra du 19 au 27 septembre 2026 et dont des compétitions se tiendront sur le territoire d'Outremont du 23 au 27 septembre 2026 et autorisant, dans le cadre du même événement, la suspension totale des dispositions concernant l'entretien de la chaussée, du stationnement autorisée pour une durée maximale de deux (2) heures ainsi que celles concernant le stationnement réservé exclusivement aux détenteurs de la vignette SRRR numéros 1, 3 et 4 pour la période et sur les rues identifiées au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Du jeudi 24 septembre au dimanche 27 septembre 2026, entre 12h et 17h, il sera permis aux commerces, commerces invités et organismes à tenir un kiosque de vendre de produits, services, nourriture et boisson alcoolisées et non alcoolisés, et ce pour répondre aux besoins des visiteuses et visiteurs se rendant sur le site pour assister à l'événement UCI.

JUSTIFICATION

La SDC Laurier Ouest est un partenaire de l'arrondissement Outremont depuis 2018. Son apport et sa contribution à divers événements sur le territoire sont reconnues et appréciés de la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Le présent projet permet d'atteindre les objectifs Montréal 2030 suivants :

4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une mise en valeur des initiatives incluses dans le cadre de cette promotion commerciale sera réalisée par les communications de l'Arrondissement, en parallèle des communications réalisées par la Ville de Montréal pour promouvoir UCI.

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-19

Guillaume HIGGINS
commissaire - développement économique

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1265753012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme _des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, rendue le 9 juin 2026, relativement à la demande d'autorisation de démolition des garages détachés situés au 798, avenue Outremont et confirmer la décision du Comité

ATTENDU QUE le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a autorisé, à la séance tenue le 9 juin 2026, la demande d'autorisation de démolition en vertu du *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109);

Il est recommandé:

D'INFORMER le conseil d'arrondissement de la décision du Comité d'autoriser la demande de démolition des deux garages détachés situés au 798, avenue Outremont;

Avec les conditions suivantes :

- Que le certificat d'autorisation de démolition soit délivré simultanément à la délivrance du permis de transformation ;
- Qu'un plan de gestion des risques, couvrant chacune des phases du projet (démolition et construction), soit déposé et approuvé préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, lequel devra notamment :
 - o identifier de manière exhaustive les nuisances potentielles ;
 - o préciser les mesures d'atténuation prévues ;
 - o décrire les impacts en cas de mauvaise gestion ;
 - o détailler les stratégies de mitigation pour chaque risque identifié ;
 - o indiquer explicitement les mesures nécessitant l'obtention de permis ou d'autorisations ;
- Qu'une rencontre d'information de voisinage soit tenue préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin de présenter le plan de gestion des risques aux citoyens intéressés ;
 - o Qu'un compte rendu détaillé de cette rencontre, incluant l'ensemble des questions soulevées et des réponses fournies, soit déposé à

l'arrondissement, et que le plan de gestion des risques soit révisé, le cas échéant, en fonction des commentaires reçus ;

- Qu'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre soit soumis, indiquant l'emplacement projeté de l'immeuble ainsi que la localisation de tout arbre de plus de 10 cm et plus de diamètre mesuré à 1,3 m du sol (diamètre à la hauteur de poitrine [DHP]) ou ayant 15 cm et plus de diamètre mesuré à un maximum de 15 cm du sol (diamètre à hauteur de souche [DHS]), devant être abattus dans le cadre des travaux ;
- Qu'une protection adéquate des arbres situés hors du terrain visé, mais pouvant être affectés par les travaux, soit mise en place avant le début des travaux et maintenue pendant toute leur durée ;
- Qu'un plan de protection des bâtiments mitoyens et/ou adjacents soit déposé, lequel devra identifier de manière exhaustive les travaux susceptibles d'affecter les terrains ou structures avoisinantes, préciser les mesures de protection prévues ainsi que les zones d'intervention concernées;
- Qu'un concept d'habillage de chantier de qualité soit proposé et approuvé, incluant, par exemple, une mise en valeur de l'histoire de l'avenue Van Horne ou d'Outremont, et que les plans et détails afférents soient déposés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.

ATTENDU QU'un (1) appel a été transmis au conseil d'arrondissement pendant la période de trente (30) jours prévue au *Règlement concernant la démolition d'immeuble* (AO-109), soit entre le 10 juin et le 10 juillet 2026, relativement à la décision du Comité d'autoriser la demande d'autorisation de démolition des deux garages détachés situés au 798, avenue Outremont;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE CONFIRMER la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition rendue à la séance tenue le 9 juin 2026, en vertu du *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109).

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 17:29
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265753012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Confirmer la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, rendue le 9 juin 2026, relativement à la demande d'autorisation de démolition des garages détachés situés au 798, avenue Outremont et confirmer la décision du Comité

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 mai 2010 est entré en vigueur le *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109) sur le territoire de l'arrondissement.

Le 17 novembre, la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets a reçu une demande d'autorisation de démolition des deux garages détachés situés au 798, avenue Outremont.

Le 22 mai 2026, le secrétaire d'arrondissement a publié et affiché un avis public annonçant la tenue d'une séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109);

Le 9 juin 2026, le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition a décidé d'autoriser la demande d'autorisation de démolition.

Pendant la période pour interjeter appel, du 10 juin au 10 juillet 2026, un (1) appel a été transmis au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Relativement aux deux garages détachés situés au 798, avenue Outremont :

Le projet vise la démolition complète des deux garages détachés ainsi qu'un programme de réutilisation du sol. Ce dernier consiste en l'ajout d'un volume de 6 étages intégrant un rez-de-chaussée à vocation commercial et des logements aux étages supérieurs. Au total, 10 logements de 2 chambres sont prévus.

JUSTIFICATION

Relativement aux deux garages détachés situés au 798, avenue Outremont :

Voici l'extrait du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition tenue le 9 juin 2026 :

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de démolition numéro 3003582186 déposé le 20 août 2025 à la Direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets visant les garages détachés situé au 798, avenue Outremont;

CONSIDÉRANT que la secrétaire d'arrondissement a publié un avis public le 22 mai 2026, annonçant la tenue d'une séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109);

CONSIDÉRANT que la secrétaire d'arrondissement a affiché l'avis public sur le bâtiment visé, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109);

CONSIDÉRANT que la secrétaire d'arrondissement a reçu six (6) avis d'oppositions relatifs à la demande soumise à l'étude par le Comité ;

CONSIDÉRANT que le Comité a tenu une audition publique le 9 juin 2026 et qu'il a donné à toute personne intéressée l'occasion d'y être entendue;

CONSIDÉRANT que :

- la proposition répond adéquatement aux critères du Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109) ;
- le programme de réutilisation du sol dégagé est conforme aux normes du Règlement de zonage (1177);
- l'évaluation du bâtiment conclut à la perte d'intégrité structurale d'une grande partie des éléments porteurs rendant l'édifice irrécupérable et que son état vacant engendre par ailleurs un impact négatif sur le secteur;
- la valeur patrimoniale et historique du site est faible compte tenu de la perte complète des caractéristiques d'origine de la façade;
- la proposition permet de bonifier l'offre de logement dans le secteur;
- la proposition permet de combler des discontinuités dans la trame urbaine de l'avenue Van Horne et d'assurer la continuité de la façade commerciale.

Il est proposé **D'AUTORISER** la demande de démolition de deux garages détachés conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109);

Aves les **CONDITIONS** suivantes :

- Que le certificat d'autorisation de démolition soit délivré simultanément à la délivrance du permis de transformation ;
- Qu'un plan de gestion des risques, couvrant chacune des phases du projet (démolition et construction), soit déposé et approuvé préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition, lequel devra notamment :
 - o identifier de manière exhaustive les nuisances potentielles ;
 - o préciser les mesures d'atténuation prévues ;
 - o décrire les impacts en cas de mauvaise gestion ;
 - o détailler les stratégies de mitigation pour chaque risque identifié ;
 - o indiquer explicitement les mesures nécessitant l'obtention de permis ou d'autorisations ;
- Qu'une rencontre d'information de voisinage soit tenue préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition afin de présenter le plan de gestion des risques aux citoyens intéressés ;
 - o Qu'un compte rendu détaillé de cette rencontre, incluant l'ensemble des questions soulevées et des réponses fournies, soit déposé à l'arrondissement, et que le plan de gestion des risques soit révisé, le cas

- échéant, en fonction des commentaires reçus ;
- Qu'un plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre soit soumis, indiquant l'emplacement projeté de l'immeuble ainsi que la localisation de tout arbre de plus de 10 cm et plus de diamètre mesuré à 1,3 m du sol (diamètre à la hauteur de poitrine [DHP]) ou ayant 15 cm et plus de diamètre mesuré à un maximum de 15 cm du sol (diamètre à hauteur de souche [DHS]), devant être abattus dans le cadre des travaux ;
 - Qu'une protection adéquate des arbres situés hors du terrain visé, mais pouvant être affectés par les travaux, soit mise en place avant le début des travaux et maintenue pendant toute leur durée ;
 - Qu'un plan de protection des bâtiments mitoyens et/ou adjacents soit déposé, lequel devra identifier de manière exhaustive les travaux susceptibles d'affecter les terrains ou structures avoisinantes, préciser les mesures de protection prévues ainsi que les zones d'intervention concernées;
 - Qu'un concept d'habillage de chantier de qualité soit proposé et approuvé, incluant, par exemple, une mise en valeur de l'histoire de l'avenue Van Horne ou d'Outremont, et que les plans et détails afférents soient déposés préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation de démolition.

Le tout, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Appel - article 29 du *Règlement concernant la démolition d'immeuble* (AO-109)

Un (1) appel de la décision du Comité a été transmis au Conseil d'arrondissement en vertu de l'article 29 du *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109) lors de la période pour interjeter appel du 10 juin au 10 juillet 2026. L'appel est joint au présent sommaire décisionnel.

L'auteur demande au conseil d'arrondissement de rejeter ou de réviser la décision du comité afin de réduire et/ou modifier le gabarit du bâtiment projeté, inclus dans le programme de réutilisation des sols. Selon lui, l'immeuble de six étages proposé nuirait, entre autres, à la qualité de vie, à l'ensoleillement et aux vues dont profitent actuellement les résidents du secteur, au bénéfice d'une dizaine de futurs occupants. Enfin, l'auteur dénonce la mauvaise intégration du projet de six étages dans un quartier où les bâtiments comptent généralement au plus quatre étages.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition le 22 mai 2026;
- Publication de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition le 10 juin 2026.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Publication et affichage d'un avis public annonçant la tenue d'une séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition le 22 mai 2026;
- Tenue de la séance publique du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition le 9 juin 2026;
- Adoption de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition le 9 juin 2026;
- Publication de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition le 10 juin 2026;
- Période pour interjeter appel du 10 juin au 10 juillet 2026;

Étape à réaliser :

- Informer le conseil d'arrondissement de la décision du Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition;
- Décision du conseil d'arrondissement relativement à la demande d'autorisation de démolition;
- Émission du certificat d'autorisation de démolition.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Victoria HENDERSON
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-06-18

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et
inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265753016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 798, avenue Outremont

ATTENDU QUE le comité d'études des demandes d'autorisations de démolition a accordé, à la séance publique du 9 juin 2026, la demande de démolition des deux garages en vertu du *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109);

ATTENDU QUE le bâtiment est identifié dans l'inventaire des immeubles patrimoniaux de la ville de Montréal, le permis de transformation ne sera pas délivré avant le 9 septembre 2026 suivant l'expiration du délai de 90 jours en vertu de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chap. A-19.1);

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement avec réserves, à la séance tenue le 9 juin 2026, la demande d'approbation de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 798, avenue Outremont, la demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Soumettre un plan d'entretien afin de démontrer la viabilité de tous les toits verts, incluant celui de la cour intérieure;
- Préalablement à la délivrance du permis de transformation associé à la demande no 3003502854, fournir une garantie financière correspondant à 10 % du cout estimé des travaux de construction, excluant les travaux d'aménagement paysager. Cette garantie financière doit assurer l'exécution complète des travaux de construction conformément aux plans et documents approuvés lors de la délivrance du permis;
- Déposer une estimation des coûts ventilés pour les travaux d'aménagement

paysager;

· Préalablement à la délivrance du permis de transformation associée à la demande no 3003502854, fournir une garantie financière correspondant à 10 % du cout estimé des travaux d'aménagement paysager. Cette garantie financière doit assurer l'exécution complète des travaux d'aménagement paysager ainsi que la viabilité des plantations pour une durée minimale de trois (3) ans suivant leurs plantations, conformément aux plans approuvés.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 17:30
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265753016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 798, avenue Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Comme stipulé au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530)* , les travaux visés par cette demande sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un PIIA.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 798, avenue Outremont :

Le site

Le bâtiment est un immeuble isolé, mixte de 4 étages ayant un espace commercial au rez-de-chaussée et plus de 4 logements aux étages, construit en 1926, non identifié comme « Témoin architectural significatif » et situé dans l'unité de paysage « 2.2 – Van Horne ».

Le projet

Le projet vise l'agrandissement du bâtiment par l'ajout d'un volume de 6 étages avec un rez-de-chaussée commercial et des logements aux étages supérieurs. Au total, 10 logements de 2 chambres seront aménagés.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 798, avenue Outremont :

CONSIDÉRANT que le projet prévoit l'ajout de 10 unités d'habitation, contribuant ainsi au dynamisme et à la vitalité urbaine de l'avenue Van Horne;

CONSIDÉRANT que la proposition permet de combler des discontinuités dans la trame urbaine de l'avenue Van Horne et d'assurer une continuité de la façade commerciale;

CONSIDÉRANT que le projet permet une densification d'un secteur à fort potentiel, en plus de se situer à proximité d'un réseau structurant de transport en commun;

CONSIDÉRANT qu'une demande de démolition visant les deux garages détachés a été déposée;

CONSIDÉRANT l'introduction d'un retrait en façade aux 5e et 6e étages, afin de mitiger l'impact visuel d'un bâtiment de six étages;

CONSIDÉRANT la présence de logements occupés ayant des ouvertures et des balcons sur le mur latéral du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que la cour intérieure proposée est nécessaire afin de maintenir un éclairage et une luminosité minimale pour ces logements existants;

CONSIDÉRANT la présence d'une toiture végétale au « sol » de la cour intérieure; '

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Soumettre un plan d'entretien afin de démontrer la viabilité de tous les toits verts, incluant celui de la cour intérieure;
- Préalablement à la délivrance du permis de transformation associé à la demande no 3003502854, fournir une garantie financière correspondant à 10 % du cout estimé des travaux de construction, excluant les travaux d'aménagement paysager. Cette garantie financière doit assurer l'exécution complète des travaux de construction conformément aux plans et documents approuvés lors de la délivrance du permis;
- Déposer une estimation des couts ventilés pour les travaux d'aménagement paysagers.
- Préalablement à la délivrance du permis de transformation associée à la demande no 3003502854, fournir une garantie financière correspondant à 10 % du cout estimé des travaux d'aménagement paysager. Cette garantie financière doit assurer l'exécution complète des travaux d'aménagement paysager ainsi que la viabilité des plantations pour une durée minimale de trois (3) ans suivant leurs plantations, conformément aux plans approuvés.

Le tout, conformément au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530)* .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Relativement à l'immeuble situé au 798, avenue Outremont

Étapes réalisées :

- Le projet de démolition des garages a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme du dans le cadre d'un avis de recevabilité de démolition;
- Le projet de démolition a été accordé à la séance publique du comité d'études des demandes d'autorisations de démolition le 9 juin 2026;
- Le projet a été présenté à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2026;

Étape à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Victoria HENDERSON
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-08-10

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et
inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1265753021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement des fenêtres et de deux portes sur l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 15 juillet 2026, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530);

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265753021.

CONSIDÉRANT que le bâtiment est reconnu comme un témoin architectural significatif (TAS) et qu'il présente un intérêt architectural exceptionnel;

CONSIDÉRANT que le règlement AO-530 vise à conserver les caractéristiques architecturales d'intérêt du bâtiment.

CONSIDÉRANT que le bâtiment possède toujours ses portes et fenêtres d'origine;

CONSIDÉRANT que ses portes et fenêtres d'origine sont de très grande qualité et présentent des boiseries décoratives ainsi que des profils uniques contribuant au caractère et au charme du bâtiment et de l'unité de paysage;

CONSIDÉRANT que la plupart des impostes sont ornées de vitraux;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se distingue par une grande originalité architecturale et que le traitement des avancées, des ouvertures et du couronnement est particulièrement remarquable;

CONSIDÉRANT que des interventions réalisées antérieurement ont déjà contribué à la dépréciation de la valeur patrimoniale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la proposition prévoit le remplacement de portes et des fenêtres en bois par des unités en aluminium dont les profils sont grandement simplifiés;

CONSIDÉRANT que le règlement AO-530 sur les PIIA privilégie l'entretien des caractéristiques architecturales d'origine intactes ou réparables et que, si la réparation est impossible, il privilégie le remplacement, à l'identique, des caractéristiques architecturales d'origine détériorées.

CONSIDÉRANT que l'intégration des vitraux dans des unités scellées risque de réduire leur

visibilité et d'accélérer leur détérioration;

CONSIDÉRANT que la proposition élimine les jeux de profondeur et modifie le relief ainsi que les profils d'origine des ouvertures sur l'ensemble des élévations;

CONSIDÉRANT que des portes et fenêtres traditionnelles en bois de grande qualité peuvent être restaurées afin d'atteindre une performance énergétique comparable à celle des unités scellées contemporaines;

CONSIDÉRANT qu'un projet de restauration pourrait être admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments patrimoniaux offert par la Ville de Montréal.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement:

DE REFUSER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Signé par	Jean-François MELOCHE	Le 2026-08-27 09:12
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265753021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution refusant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement des fenêtres et de deux portes sur l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

CONTENU

CONTEXTE

Comme stipulé au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530* , les travaux visés par cette demande sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un PIIA.

Le projet a fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 15 juillet 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine :

Le site

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1911, identifiée comme « Témoin architectural significatif », catégorisée 1 selon l'étude Bisson et situé dans l'unité de paysage « 4.1 Côte-Sainte-Catherine ».

Le projet

Le projet vise le remplacement des fenêtres et de deux portes. Les fenêtres et les impostes existantes comportent des vitraux. La majorité des ouvertures sont d'origines, en bois, à guillotine et sont composées d'une contre-fenêtre et/ou d'une contre-porte extérieure en aluminium. Les nouvelles fenêtres seront hybrides (bois/aluminium), à battant et sans contre-fenêtres. Les vitraux seront récupérés et réintégrés dans les ouvertures.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 249, chemin de la Côte-Sainte-Catherine:

CONSIDÉRANT que le bâtiment est reconnu comme un témoin architectural significatif (TAS) et qu'il présente un intérêt architectural exceptionnel;

CONSIDÉRANT que le règlement AO-530 vise à conserver les caractéristiques architecturales d'intérêt du bâtiment.

CONSIDÉRANT que le bâtiment possède toujours ses portes et fenêtres d'origine;

CONSIDÉRANT que ses portes et fenêtres d'origine sont de très grande qualité et présentent des boiseries décoratives ainsi que des profils uniques contribuant au caractère et au charme du bâtiment et de l'unité de paysage;

CONSIDÉRANT que la plupart des impostes sont ornées de vitraux;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se distingue par une grande originalité architecturale et que le traitement des avancées, des ouvertures et du couronnement est particulièrement remarquable;

CONSIDÉRANT que des interventions réalisées antérieurement ont déjà contribué à la dépréciation de la valeur patrimoniale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la proposition prévoit le remplacement de portes et des fenêtres en bois par des unités en aluminium dont les profils sont grandement simplifiés;

CONSIDÉRANT que le règlement AO-530 sur les PIIA privilégie l'entretien des caractéristiques architecturales d'origine intactes ou réparables et que, si la réparation est impossible, il privilégie le remplacement, à l'identique, des caractéristiques architecturales d'origine détériorées.

CONSIDÉRANT que l'intégration des vitraux dans des unités scellées risque de réduire leur visibilité et d'accélérer leur détérioration;

CONSIDÉRANT que la proposition élimine les jeux de profondeur et modifie le relief ainsi que les profils d'origine des ouvertures sur l'ensemble des élévations;

CONSIDÉRANT que des portes et fenêtres traditionnelles en bois de grande qualité peuvent être restaurées afin d'atteindre une performance énergétique comparable à celle des unités scellées contemporaines;

CONSIDÉRANT qu'un projet de restauration pourrait être admissible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments patrimoniaux offert par la Ville de Montréal.

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE REFUSER la demande d'approbation du PIIA.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (AO-530).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le propriétaire a transmis une lettre d'opposition à la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'une proposition bonifiée en date du 12 août 2026. La lettre et la proposition bonifiée sont jointes au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Le dossier n'influence ni la carboneutralité, ni les vulnérabilités climatiques.

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape réalisée :

- Le projet a été présenté à la séance du CCU du 15 juillet 2026;

Étapes à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Victoria HENDERSON
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-22

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et
inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1263711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un deuxième secrétaire substitut d'arrondissement à la division du soutien administratif de la Direction d'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711018;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DÉSIGNER Monsieur Olivier Salvas à titre de secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:06

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1263711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire _du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner un deuxième secrétaire substitut d'arrondissement à la division du soutien administratif de la Direction d'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

L'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4) prévoit que, pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire qui possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins de compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi. Ce pouvoir comporte également celui de nommer un secrétaire substitut d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0156 - 1253711005: le conseil désigne Jean-François Meloche à titre de secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 11 juin au 30 septembre 2025 inclusivement;
CA22 16 0049 - 1223711001: le conseil nomme Madame Guerda Philistin, secrétaire recherchiste, pour agir à titre de secrétaire d'arrondissement substitut du conseil d'arrondissement;
CA19 16 0190 - 1193711014: le conseil entérine les modifications à la structure organisationnelle 2019 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement;
CA17 16 0309 - 1173711018: le conseil désigne un deuxième secrétaire substitut d'arrondissement au sein de la direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens;
CA09 16 0133 - 1093711002: le conseil désigne respectivement Me Marie-France Paquet et Me Julie Desjardins à titre de secrétaire d'arrondissement et secrétaire substitut d'arrondissement. ;
CA05 16 0176 - 1051908026: le conseil nomme Me Julie Desjardins à titre de secrétaire substitut de l'arrondissement;
CA05 16 0114 - 1051908020: le conseil nomme Me Julie Desjardins à titre de secrétaire substitut de l'arrondissement par intérim.

DESCRIPTION

Le poste de secrétaire d'arrondissement d'Outremont est occupé par Me Julie Desjardins,

cheffe de division soutien administratif. Le conseil nomme Me Olivier Salvas, secrétaire recherchiste, pour agir à titre de secrétaire d'arrondissement substitut du conseil d'arrondissement à compter du 1er septembre 2026.

JUSTIFICATION

De manière à assurer le suivi adéquat des dossiers courants de la division greffe, la prise en charge et le bon déroulement des séances du conseil, il convient de désigner, au sein de la division un deuxième secrétaire substitut d'arrondissement pour assumer les pouvoirs et effectuer les devoirs du secrétaire d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTREAL 2030

Sans objet

TEST CLIMAT

Sans objet

ÉQUITÉ, INCLUSION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

PARTIES PRENANTES - AGGLOMÉRATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-14

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1265069027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil de l'arrondissement de la suppression de trois espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Van Horne en lien avec la Politique « Vision zéro » en matière de sécurité des usagers de la route élaborée par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069027;

Il est recommandé:

D'INFORMER le conseil de la suppression des espaces de stationnement tarifés sur rue énoncés dans le présent dossier décisionnel.

Signé par Jean-François MELOCHE **Le** 2026-08-27 09:12

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Informar le conseil de l'arrondissement de la suppression de trois espaces de stationnement tarifés sur l'avenue Van Horne en lien avec la Politique « Vision zéro » en matière de sécurité des usagers de la route élaborée par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la Politique « Vision zéro » en matière de sécurité des usagers de la route élaborée par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont se doit de supprimer certains espaces tarifés situés aux intersections des avenues commerciales Bernard et Van Horne.

Ainsi, afin que l'Agence de Mobilité Durable (AMD) puisse retirer les espaces de stationnement tarifés sur rue ciblés au cours de l'année 2026, une résolution du Conseil d'arrondissement à cet effet doit leur être transmise. Toutefois, compte tenu de la façon dont est rédigé le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), aucune modification n'y sera nécessaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

· Les espaces tarifés ci-dessous seront supprimés au cours de l'année 2026 :

avenue Van Horne entre rue Hutchison et avenue Durocher

- TA221

avenue Van Horne entre avenues Durocher et Querbes

- TA209

avenue Van Horne entre avenues Querbes et de l'Épée

- TA188

JUSTIFICATION

Cette mesure, qui s'inscrit dans le cadre de la Politique « Vision zéro » élaborée le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), améliorera la visibilité des automobilistes et la sécurité des déplacements tout en diminuant le nombre d'accidents et le sentiment de vulnérabilité des piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la suppression du mobilier relié aux espaces tarifés sur rue seront assurés par l'Agence de Mobilité Durable (AMD).

MONTREAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Suppression de 3 espaces de stationnement qui toucheront les commerçants de l'avenue Van Horne.

Le retrait des espaces de stationnement permet la mise en place de mesures de sécurisation pour les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cette suppression sera diffusée via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Information transmise du Conseil : 1er septembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique
et mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-07-13

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa